



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2012.

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2012.

L'an deux mille douze le vingt-huit novembre à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 18 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 abstentions:

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 novembre 2012.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

C O M M U N E



LA PLAINE DES PALMISTES

**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 28 NOVEMBRE 2012**



**VILLAGES
CRÉOLES**

La Plaine des Palmistes

**Au Coeur des Pitons
At the Heart of the Pitons**

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-
DCM21201201301-DE
Date de télétransmission : 11/02/2013
Date de réception préfecture : 11/02/2013

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7^{ème} adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8^{ème} adjointe André BEGE – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal - Jean-François ASSERPE – conseiller municipal Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal - Michel LALLEMAND – conseiller municipal.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale.

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47.

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Joseph Lucien BOYER à Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Marcel PAYET à Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Marie Micheline VELIA conseillère municipale à André BEGE conseiller municipal – Agathe BUTCHLE à Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal.

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle.

Ordre du jour

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 octobre 2012.	5
Affaire n°2 : Orientations Budgétaires 2013 – Budget principal M14.....	6
Affaire n°3 : Orientations Budgétaires – Budget Eaux et annexes.....	11
Affaire n°4 : Construction de l'école du Premier Village – Modification du plan de financement. .	13
Affaire n°5 : Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire – Modification des principales caractéristiques du marché.	15
Affaire n°6 : Garantie d'emprunt SIDR – « Villas les Fougères ».....	17
Affaire n° 7 : Aménagement du local de la régie des eaux : approbation du projet et du plan de financement.	19
Affaire N°8 : Vente de terrain à Mme PERRA Nathalie et M. BEGE André : Parcelle AX 97.	21
Affaire n°9 : Modification du tableau des effectifs.	22
Affaire n° 10 : Mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les grades d'attachés territoriaux et d'attachés principaux.....	23
Affaire N° 11 : Partenariat avec le collège Gaston Crochet et l'école élémentaire Claire Hénou dans le cadre du projet « 1 Sourire, 1 Ptit Déj ».	25
Affaire n°12 : Participation communale à la mise en place D'Atelier et Chantier d'Insertion sur la rénovation du presbytère.	26
Affaire n°13 : Dénomination du nouvel Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants de 40 places : « Crèche Municipale Rita Garsani ».	28

EXAMEN DES RAPPORTS

Préambule du Maire

La séance est ouverte à 17h10

Le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Il annonce que ce conseil est le dernier Conseil Municipal de l'année et qu'il y a des affaires à traiter à l'ordre du jour, notamment les orientations budgétaires de la collectivité pour l'année 2012.

Ensuite, il rappelle les événements qui sont organisés sur la commune pour le mois de décembre :

- Le 13 décembre : Repas des enfants, thème Espagne.
- Le 14 décembre : Le Premier Village de Noël
- Le 15 décembre : Arbre de Noël de l'OMJL, du CCAS et des enfants du personnel communal,
- Le 21 décembre 2012 : repas du personnel.

Et informe que l'illumination de l'arbre, de la Mairie est prévue à partir de la semaine prochaine.

Il rappelle l'inauguration des Jardins Familiaux qui aura lieu le jeudi 29 novembre 2012.

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 31 octobre 2012.

L'an deux mille douze le trente et un octobre à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

Le nombre de membres en exercice est de 27, le nombre de membres présents est de 18 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 31 octobre 2012.

Affaire n°2 : Orientations Budgétaires 2013 – Budget principal M14

Le Maire présente à l'assemblée les orientations budgétaires de la ville pour l'année 2013.

Il est rappelé que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Ce document présentera des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour les budgets à venir.

1) Données générales sur la situation économique globale et celle de la commune

A l'instar de 2010 et 2011, l'exercice s'annonce délicat compte tenu du contexte externe et de la réalité interne à la collectivité.

Tandis que les principales recettes n'évoluent pas notablement, il convient de souligner la progression des charges de personnel (012). Cette donnée, combinée à la faible évolution de la DGF et de l'octroi de mer, conduira la collectivité à mettre en place une politique de rationalisation des dépenses concernant les charges à caractère général (chapitre 011).

En fonctionnement :

Les recettes de la collectivité s'établiront à un niveau de 8 960 000, 00 € composées principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et l'octroi de mer qui sont deux des principales recettes de fonctionnement.

La DGF qui stagne depuis plusieurs années devrait s'établir à 1 198 480, 00 €.

L'octroi de mer qui fut une recette des plus dynamiques par le passé a chuté fortement en raison de la crise économique et devrait se maintenir péniblement en 2013.

Les dépenses de fonctionnement s'articuleront autour de deux postes principaux :

- 012 : masse salariale : 6 650 000 €
- 075 : Subventions aux associations : 600 000 €

En investissement :

Les prévisions de recettes d'investissement s'établiraient à 5 500 000, 00 € et se répartissent principalement comme suit :

- Une subvention de la Région dans le cadre du Plan de Relance (à hauteur de 80 % du montant de l'opération) pour la construction de l'Ecole du 1^{er} Village d'un montant de 3 373 924,00 €.
- Une subvention de la CIREST d'un montant de 500 000 €.
- Un emprunt à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 1 500 000,00 € qui sera nécessaire pour faire face notamment à la reprise des opérations non effectués en 2012 et la construction de l'Ecole du 1^{er} Village.

Les prévisions de **dépenses** d'investissement s'établiront à 5 500 000, 00 €.

L'année 2013 sera une année de transition, celle qui sépare l'actuelle mandature de la prochaine.

Face à la situation économique et face à la crise, notre municipalité ne renoncera pas pour autant à faire vivre le contrat municipal avec la population et à respecter nos engagements pour :

- continuer l'aménagement diversifié et durable pour un territoire dynamique et attractif.
- promouvoir et valoriser un service public local efficace.

2) Les grands domaines d'orientations budgétaires de la commune pour 2013.

- **La première grande orientation budgétaire pour 2013 vise à soutenir l'investissement au travers l'aménagement du territoire :**

L'année 2013 permettra de poursuivre la réflexion sur l'évolution du territoire avec notamment la finalisation de la révision du PLU au cours du premier trimestre ainsi que la poursuite de différentes opérations d'aménagement programmées par la ville, ceci dans un cadre budgétaire contraint nécessitant une priorisation des opérations.

La commune se dotera d'un portefeuille d'études diverses et d'études de faisabilité, notamment sur les projets suivants :

- Éclairage public sur l'avenue du stade,
- Schéma directeur des eaux pluviales,
- Équipements sportifs des écoles,
- Équipements sportifs de l'école du 1^{er} Village,
- Centre technique municipal – Faisabilité,
- Etude pour la couverture du marché forain,
- Réaménagement et extension du cimetière,
- Aménagement du Centre de Bourg.

La commune réalisera en 2013 un certain nombre de travaux :

Dans le domaine des bâtiments et de divers équipements, notamment :

- De grosses interventions de réhabilitation seront entreprises dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal : Hôtel de Ville, Espace Culturel Guy Agénor, Bibliothèque, Poste de Police, Salle des fêtes Les Goménolés, etc
- Sera entrepris également la construction d'un local à vocation commerciale à l'angle de la rue Arzal Adolphe et de la RN3 afin de poursuivre l'accompagnement de la commune au développement économique du village.

Dans le domaine des voiries et réseaux divers notamment :

- les grosses interventions sur les voiries existantes seront entreprises afin de remettre en état les secteurs prioritaires.
- l'aménagement de la rue Louis CARRON,
- l'aménagement de la rue du Stade et de Franciscéas,
- l'aménagement de la rue de Glycines,

- la requalification du Délaissé Café Grègues,

- les interventions aux abords des espaces publics et en matière d'éclairage public.
- les travaux de voirie rue Depeindray D'ambelle.

La commune poursuivra son action dynamique des chantiers d'insertion :

Dans le cadre du dispositif des chantiers d'insertion la commune entreprendra deux nouveaux projets :

- Rénovation du Petit Gîte
- Rénovation du Presbytère

Ces opérations qui mobilisent une quinzaine de jeunes par chantier s'ajoutent aux projets de l'année 2012 sur la création des jardins familiaux et celui en cours sur la valorisation du bois de goyaviers.

En matière d'habitat :

Dans le cadre du projet RHI 1^{er} village dont la première tranche est déjà livrée, et compte tenu des difficultés à mettre en œuvre la deuxième tranche, la commune devra se prononcer sur la poursuite du projet.

Dans le domaine de la maîtrise foncière sur le territoire :

La ville poursuivra sa politique de maîtrise au travers d'acquisition foncière en direct ou via l'Etablissement Public Foncier de la Réunion.

- **La 2^{ème} grande orientation budgétaire pour 2013 concerne le domaine de la vie locale : éducation, culture, sport et tourisme.**

Pour le secteur de l'Education, l'un des objectifs majeurs de la Collectivité est d'appliquer, en tant qu'institution de référence en la matière, une démarche dynamique en faveur de la jeunesse et favoriser une politique de réussite.

Plusieurs projets seront reconduits et d'autres mis en œuvre :

- reconduction de la semaine de la coéducation,
- poursuite du dispositif d'aide aux jeunes diplômés,
- ouverture de l'Etablissement d'Accueil pour Jeunes Enfants de 40 places qui s'inscrit dans le cadre d'une gestion communale de la petite enfance via le CCAS,
- développement de la restauration scolaire qui s'étendra à la crèche et au portage des repas à domicile pour les personnes âgées en lien avec le CCAS,
- poursuite du projet petit déjeuner dans le cadre de l'éducation à l'alimentation.

Plusieurs chantiers sont programmés et viendront accompagner l'effort d'investissement pour le confort et la sécurité des élèves :

- Un chantier majeur fera l'objet d'une attention particulière : la construction de l'école du 1^{er} village d'une capacité d'accueil de 350 élèves pour 13 classes (9 élémentaires et 4 maternelles).
- Un chantier important et très attendu débutera en tout début d'année celui des travaux pour la réalisation d'une sur toiture et le ravalement de façade sur l'Ecole Claire Henou.

Pour le secteur de la culture, trois grands axes majeurs constitueront en 2013 le socle sur lequel reposera l'action culturelle de la ville : le développement culturel en faveur de l'éducation et dans les quartiers, le soutien aux artistes, le soutien aux associations culturelles.

Pour ce faire, la ville :

- poursuivra la programmation d'évènements culturels à l'Espace Culturel Guy Agénor sur la base d'une tarification attractive avec notamment une offre de séances de cinéma au cours du premier semestre 2013 ainsi que l'équipement de la salle en matériel son et lumière,
- organisera comme chaque année la Fête des Goyaviers dont la 25^{ème} édition devrait revêtir une dimension particulière,
- mettra en œuvre les modalités du Contrat Local d'Education Artistique (CLEA),
- poursuivra l'informatisation de la bibliothèque grâce au concours de la réserve Parlementaire du Sénateur Michel Vergoz,
- présentera lors de la fête de la musique en juin 2013 un projet d'envergure de comédie musicale impliquant les écoles, le collège, les associations, les parents et divers partenaires institutionnels.

Pour le secteur du sport : La création du service des sports permettra notamment :

- d'inscrire le projet du centre d'entraînement et de formation en altitude dans une année décisive avec la sélection de l'équipe de concepteurs à travers le concours de maîtrise d'œuvre et le début des études de conception du projet, dont la première phase sera la construction de la piscine,
- le développement de l'école municipale du sport et des activités telles que la natation, l'escalade, le skate-board, la danse ...

Pour le secteur du tourisme : Fort du label « Villages Créoles », et en lien étroit avec l'Office du Tourisme Intercommunal, la ville s'inscrira dans une nouvelle dynamique et dressera un schéma de développement touristique reposant sur :

- un cadre de vie naturel exceptionnel et
- des professionnels expérimentés.

Ce schéma de développement touristique intégrera les dimensions culturelle et sportive sans oublier les actions de purs loisirs. Une des clés de réussite passera par une communication efficace et soutenue afin que soit relayée, comme il se doit, l'information, intra et extra muros pour accroître l'attractivité de la ville.

• **La 3^{ème} grande orientation budgétaire pour 2013 concerne le domaine de la gouvernance municipale.**

Outre les compétences "régaliennes" de la collectivité, un effort particulier devrait être consacré au développement d'une "nouvelle culture administrative" au sein de la collectivité au titre desquels l'accent sera mis sur :

- La gestion du personnel :

Au-delà du périmètre de la masse salariale dont il faut poursuivre la maîtrise, l'objectif sera en 2013 la stabilisation des effectifs après la mise en œuvre du nouvel organigramme, la mise en place de nouveaux circuits hiérarchiques et de nouvelles procédures.

De véritables chantiers sont à rouvrir ou à poursuivre, à savoir :

- le plan de formation des agents,
- une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,

Par ailleurs, la commune entend au cours du premier trimestre s'engager dans le dispositif des emplois d'avenir.

La commune a commencé un travail d'amélioration de la situation du personnel communal en revalorisant à 1250 € net les plus bas salaires en 2011 et 2012. Cette démarche s'accompagnera d'un plan de pérennisation à mettre en place à partir de 2013.

- L'E-administration :

La collectivité souhaite s'inscrire dans une démarche de dématérialisation de documents et de procédures afin notamment de procéder à la gestion du courrier arrivé et départ.

Cette démarche vise à :

- améliorer le suivi et le traitement des demandes des usagers du service public communal et des dossiers administratifs,
- améliorer la qualité de service rendue à la population,
- réduire la production et la diffusion de courrier « papier ».

Elle passera notamment par des applications métiers (gestion de carrière, de congés ...) appuyée également par le nouveau site internet de la ville et devra s'accompagner en 2013 de sessions de formation en interne nécessaires à une meilleure appropriation par les agents de l'administration version électronique.

Telles sont les grandes orientations budgétaires de la Ville pour 2013 soumises à débat qui une fois validées par l'assemblée, constitueront la charpente du budget primitif 2013 qui sera probablement adopté fin janvier 2013.

Le Conseil Municipal prend acte des Orientations Budgétaires du budget principal pour l'exercice 2013.

Observations :

Monsieur Marc Luc Boyer pose La question de savoir s'il faut donner un avis ou en débattre ? puis souligne ce qui est appelé dans la note de synthèse, « année de transition ». Pour lui chaque année suit les précédentes, et il ne peut donc pas y avoir d'année de transition. Il souligne que les orientations budgétaires présentées le laisse sur une fin et que 2013, aurait dû être l'année de meilleures décisions, de meilleures évolutions.

Le Maire répond que c'est le 5^{ème} Orientations Budgétaires et le discours est le même, les critiques sont non fondées. Il souligne qu'il y a eu augmentation de la masse salariale pour deux raisons : reprise de la gestion du centre culturel, et la gestion de la crèche (avant OMJL)

Le personnel communal a augmenté.

Monsieur Eric CHAMBINA prend la parole pour préciser qu'il faut rester dans des positions critiques et non pas dans les attaques.

Affaire n°3 : Orientations Budgétaires – Budget Eaux et annexes

Budget annexe de l'eau potable :

L'eau est une ressource relativement abondante à La Plaine des Palmistes. Qu'elle soit de surface ou souterraine, notre commune dispose depuis peu d'équipements structurant permettant d'exploiter celle-ci de manière optimale.

Sur les trois derniers exercices la collectivité a fait beaucoup d'effort d'investissement pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, avec notamment le forage, et s'apprête à remettre bientôt en service la station de traitement de Bras des Calumets. Ces investissements ont substantiellement affectés le budget de la Régie des Eaux.

Aussi, il est préconisé de poursuivre cette dynamique pour l'exercice 2013, afin de répondre à certains enjeux de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Ainsi, il est proposé de mettre en place les outils nécessaires en vue d'une bonne exploitation de la station de traitement, ceci en vue de fiabiliser son fonctionnement dans le temps, et d'assurer une qualité d'eau irréprochable à l'ensemble des abonnés. Parallèlement, il est envisagé un programme de travaux de renouvellement de canalisations et de recherche de fuite, dans l'optique d'améliorer le rendement du réseau. Sur le plan purement réglementaire, un certain nombre d'éléments sont à mettre en œuvre pour être en conformité avec notre obligation de personne responsable de la distribution d'eau potable avec notamment les périmètres de protection de captages au titre du code de l'environnement et de la santé publique. Par ailleurs, des outils d'évaluations seront à développer afin de pouvoir suivre l'évolution du service face à nos obligations légales et cela en utilisant notamment les indicateurs établis par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur le prix de l'eau à la Plaine des Palmistes, sachant que ce prix est un des plus bas de la Réunion. Le principe étant l'eau paye l'eau, vu la faible capacité des ménages et des professionnels, notamment celle des agriculteurs, une organisation plus optimale du service devra voir le jour et de nouveaux modes de tarification seraient à étudier pour prendre en compte les ménages en difficultés et la problématique des agriculteurs.

En fonctionnement

La situation de la section de fonctionnement se répète d'année en année, et cette réflexion sur l'organisation du service devrait améliorer notre capacité d'autofinancement. En effet, la maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait permettre de dégager des moyens supplémentaires, qu'on pourra mettre en investissement pour continuer d'améliorer la qualité du service offert aux abonnés, tant au niveau de la qualité de l'eau distribuée et des prestations fournies que de la quantité.

En investissement

Compte tenu de l'ancienneté du schéma directeur, il y a nécessité de le mettre à jour, surtout que depuis nous avons eu d'autres éléments de réflexion avec les capacités d'eau souterraine à notre disposition et une meilleure connaissance de notre réseau.

Pour améliorer le rendement, un programme de renouvellement de canalisation est proposé et principalement les réseaux en galva qui sont source de fuites importantes. Et en vue du maintien en

bon état de fonctionnement des branchements, un programme de renouvellement de compteur devra être mené sur plusieurs années.

Budget annexe du SPANC :

Ce budget annexe, en régie simple, procède actuellement au contrôle des nouvelles fosses septiques (conception + réalisation).

Concernant la vérification de l'existant, la ville n'a pu répondre à l'obligation réglementaire de vérification de l'ensemble des fosses de son territoire d'ici le 31 décembre 2012. La Ville s'attachera lors de l'exercice 2013 à mettre en œuvre cette obligation.

Budget annexe des pompes funèbres :

Concernant ce budget annexe, seule la section de fonctionnement est activée, la ville poursuivra la mise en place d'une organisation effective, afin de rendre un service optimal à la population.

Le Conseil Municipal prend acte des Orientations Budgétaires des budgets Annexes pour l'exercice 2013.

Monsieur Marc Luc BOYER fait des remarques sur le budget eaux :

- la remise en service de la station de traitement du Bras des Calumets, rien n'est évoqué à ce sujet.
- un programme de renouvellement de canalisation, tant mieux. Sauf que ça correspond à un schéma d'aménagement global des eaux, évoquez aujourd'hui, alors que ça avait été évoqué déjà auparavant.

Le Maire répond que pour votre déplaisir, le problème de l'eau a été réglé avec le forage, à mi-mandat. La population n'a plus à souffrir des coupures depuis septembre-octobre à décembre « On ne regarde plus la cascade Biberon ». Et aujourd'hui, s'il y a quelque chose que la population de la Plaine des Palmistes retient, **c'est que dans son robinet il y a de l'eau.**

Affaire n°4 : Construction de l'école du Premier Village – Modification du plan de financement.

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle école au niveau de la RHI 1^{er} Village rue des Songes, le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses délibérations qui ont été prises concernant l'avancement de ce projet, suivi par le Cabinet H2B ARCHITECTURE, maître d'œuvre de l'opération.

- le 04 mai 2001, validation du programme des travaux et du plan de financement de la maîtrise d'œuvre ;
- le 16 novembre 2011, attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint H2B architectures – ICR – INSET SUD et CARTE LIBRE ;
- le 28 mars 2012, validation de l'avant-projet sommaire (APS) pour un montant des travaux estimé à 3 920 668,80 € HT et du plan de financement comme suit :
- le 09 août 2012, approbation de l'avant-projet définitif (APD) pour un montant des travaux de 4 217 405 € HT

Suite à cette nouvelle estimation financière, il est proposé au conseil de valider le nouveau plan de financement qui sera retenu pour la demande de subvention auprès de la Région Réunion au titre du plan de relance régional 2011 – 2014.

Origine	Taux	Montant
Région Réunion - Plan de relance régional	80%	3 373 924,00 €
Commune	20%	843 481,00 €
Total HT	100%	4 217 405,00 €
TVA	8,5 %	358 479,42 €
Total TTC		4 575 884, 42 €

Observations :

Le Maire se félicite ainsi que pour le bonheur de Mme DELATRE, Adjointe aux écoles la construction d'une nouvelle école, il s'agit d'un investissement supplémentaire.

Monsieur Jean Claude ARHEL fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il était question de fermer une école, et aujourd'hui il y a une nouvelle école et souligne que l'école du bras des calumets est devenue « une boucherie ».

Le Maire répond, « Vous qui donnez l'impression de suivre l'actualité de la commune », vous aurez compris que la partie de la commune la plus dynamique c'est la partie basse et rajoute que le maire et son conseil ont pensé à une école de proximité pour développer de façon harmonieuse le village.

Le Maire passe la parole au DGS pour des informations sur le projet.

Le DGS prend la parole et apporte des précisions :

- Au niveau de l'APD, les montants que vous donnez, sont les montants définitifs sur la maîtrise d'œuvre. Entre l'APD, que la région prend en compte pour se prononcer sur le dossier, on lui communique le montant de l'APD c'est la règle pour avoir la subvention.
- Aujourd'hui, la région nous a permis d'avoir un délai supplémentaire pour avoir 300 000

euros supplémentaire

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour et 4 oppositions :

- **valide** le nouveau plan de financement tel que présenté et modifié ci-dessus,
- **autorise** le Maire à solliciter les financements auprès de la Région Réunion au titre du plan de relance régional 2011-2014
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°5 : Fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire – Modification des principales caractéristiques du marché.

Par délibération en date du 11 juillet 2012, le conseil municipal a délibéré sur la passation d'un marché de fourniture de denrées alimentaires pour la restauration scolaire, en approuvant les principales caractéristiques de ce futur marché.

Pour rappel : Le montant annuel des commandes estimées à 300 000 € HT, la procédure applicable pour la passation de ce marché est celle de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Les fournitures prévues au marché se décomposent en 46 lots conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes.

Le Maire soumet au conseil municipal, une modification des lots de ce marché, qui passent de 46 lots à 48 lots.

En effet, durant la consultation, il a été nécessaire (suite à des questions posées par des candidats) de réajuster certains articles dans les lots 17 et 34.

Ainsi, il s'est avéré nécessaire de retirer du lot 17 : GRAINS CONSERVES – l'article FLAGEOLET et PETIT POIS pour en faire un lot spécifique PETITS POIS/FLAGEOLET qui devient le LOT 47.

Libellé	Caractéristiques	Conditionnement	Qté mini	Qté maxi
LOT 47 : PETITS POIS/ FLAGEOLET			Unité	Unité
Petit pois	Très fin	bte 5/1	30	120
Flageolet	Flageolet vert fin	bte 5/1	30	120

Il en est de même pour le LOT 34 : YAOURT pour lequel il s'est avéré nécessaire de retirer l'article FROMAGE BLANC pour en faire un lot spécifique FROMAGE BLANC, qui devient le LOT 48.

Libellé	Caractéristiques	Conditionnement	Qté mini	Qté maxi
LOT 48 : FROMAGE BLANC			Unité	Unité
Fromage blanc	Nature sucré 20% MG - 100 gr	unité	350	1500
Fromage blanc	Avec fruits 20 % MG - 100 gr	unité	300	600
Fromage blanc	Aromatisé 20 % MG - 90 gr	unité	350	1500

Appelé à en délibérer le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** les principales caractéristiques du marché modifiées par la création de ces deux nouveaux lots,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer les marchés qui seront attribués par la commission d'appel d'offres et tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°6 : Garantie d'emprunt SIDR – « Villas les Fougères ».

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la SIDR, en vertu des dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil, a sollicité la commune pour une garantie d'emprunt à hauteur de 80% pour un prêt d'un montant de trois millions quatre cent trente-six mille trois cent trente et un euros (3 436 331.00 €) qu'elle compte souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération « VILLAS LES FOUGERES » sur le territoire communal.

Ce prêt PLAI (Foncier et Construction) est destiné à financer l'opération « Villas les Fougères » 30 Logements Locatifs Très Sociaux sur la Commune de La Plaine des Palmistes.

Les caractéristiques de ces garanties d'emprunt sont détaillées ci-après.

CARACTERISTIQUES	PLAI FONCIER	PLAI CONSTRUCTION
Montant du prêt à garantir	800.276,00 €	1.948.788,80 €
Durée de la période de préfinancement	de 3 à 24 mois	
Durée de la période d'amortissement	50 ans	40 ans
Périodicité des échéances	ANNUELLE	
Index	LIVRET A	
Taux d'Intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20pdb	
Taux annuel de progressivité	de 0 à 0,50 maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du livret A	
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %	

La garantie de la collectivité porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SIDR, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SIDR pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Le Conseil autorise Le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER : fait remarquer que concernant cette garantie d'emprunt ce n'est pas la première fois que la commune, toutes les communes accordent des garanties d'emprunt à des sociétés qui se lancent dans des projets immobiliers. Il souligne que dans cette période de crise la commune ne devra pas emprunter, risque de mettre la clé sur la porte.

Monsieur Eric CHAMBINA répond que la population demande des logements et que 80% des logements sont attribués à des habitants de la Plaine des Palmistes. C'est un choix, logés les habitants. La SIDR ne sera pas en difficulté, Merci à monsieur le Maire.

Le Maire précise que le jour où la SIDR, la SEMAC auront des problèmes, toutes les communes prendront les disponibilités.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour et 4 abstentions :

- **accorde** sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de de trois millions quatre cent trente-six mille trois cent trente et un euros (3 436 331.00 €) souscrit par la SIDR auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération « VILLAS LES FOUGERES » comprenant respectivement 800 276.00 Euros de garantie pour le prêt PLAI Foncier et de 1 948 788.80 Euros garantie pour le prêt PLAI Construction,
- **approuve** les caractéristiques des emprunts à garantir ci-dessus,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et de consignation et l'emprunteur,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué signer tous documents afférents à cette affaire.

Affaire n° 7 : Aménagement du local de la régie des eaux : approbation du projet et du plan de financement.

Contexte : une réhabilitation nécessaire pour une meilleure organisation des services des eaux.

L'exploitation du réseau d'eau potable de la ville est faite en régie. Pour ce faire, le service se trouve sur plusieurs sites :

- les bureaux se situent à la rue de la République,
- le stockage matériel est dans une annexe des services techniques,
- les équipes techniques font l'allée retour entre ces deux sites.

Ainsi, pour plus d'efficacité, il y a nécessité de regrouper l'ensemble sur un même site, l'ARS l'a d'ailleurs confirmé dans son rapport de juin 2011.

Dès lors, les travaux de réhabilitation du site des Mimosas s'inscrivent dans le projet d'aménagement global de la Régie des eaux de la Ville de la Plaine des Palmistes.

Il est proposé de réhabiliter l'ensemble du site pour pouvoir accueillir les services :

- en réhabilitant le bâtiment existant,
- en aménageant des locaux de stockage,
- en aménageant un espace atelier.

L'objet de la présente délibération ne porte que sur la réhabilitation du bâti existant. Les locaux de stockage et l'espace atelier seront réalisés en régie.

Les travaux portant sur le bâtiment sont les suivants :

- Terrassement (périphérie : allée, parking),
- Divers travaux de maçonnerie,
- Création d'une sur toiture,
- Réfection de toutes les menuiseries, y compris création de cloison intérieure,
- Réfection de l'installation électrique et informatique,
- Pose de carrelage,
- Installation de plomberie,
- Peinture,
- Acquisition de mobilier.

Coût estimatif et plan de financement : Le coût estimatif des travaux est de 113 636.36 € hors taxes avec un financement de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 66 %.

Financiers	Taux	Montant
Etat – DETR – Programmation 2012	66.00 %	75 000.00 €
Commune	34.00 %	38 636.36 €
Total H.T	100 %	113 636.36 €
TVA	8,5 %	9 659.09 €
Total TTC		123 295.45 €

La participation de la collectivité s'élève à 48 295.45 € TTC.

Observations :

Le Maire souligne que la commune a encore un investissement.

Monsieur Marc Luc BOYER demande a quand l'investissement ?

Le Maire répond que c'est un investissement pour l'année prochaine ! Et cite les différents travaux réalisés par la commune à ce jour : le forage, construction du restaurant scolaire, puis de la crèche et construction de la nouvelle école.

Monsieur Marc Luc BOYER dit qu'il reste en attente de la réalisation !

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour et 4 oppositions :

- **valide** la réalisation de cette opération,
- **valide** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à solliciter les financements au niveau de l'Etat au titre de la DETR,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Affaire N°8 : Vente de terrain à Mme PERRA Nathalie et M. BEGE André : Parcelle AX 97.

Il est rappelé au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'un ensemble de terrains sur le secteur de la Ravine Plate et notamment la parcelle AX 97, sur lequel sont installés Mme PERRA Nathalie et M. BEGE André qui bénéficient d'un bail à ferme depuis 1994 (délibérations du Conseil municipal en date du 23 septembre 1994 et du 25 mars 1997).

Mme PERRA et M. BEGE ont manifesté le souhait d'acquérir une partie de la parcelle de terrain AX 97.

Un plan de division a été réalisé et la surface du terrain restant à vendre est de 34 153 m². Sur ce terrain, il existe des constructions : une maison d'habitation, un garage et une étable.

Le service des domaines, sollicité pour avis, a évalué l'ensemble du bien nouvellement divisé à 87 000 €.

Cependant, et compte tenu que ce sont les titulaires du bail à ferme eux-mêmes qui ont largement contribué à améliorer à leurs frais l'état des biens, le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la vente à 78 300 €.

Observations :

Monsieur BEGE André, conseiller municipal ne prend part au vote ainsi que Madame Micheline VELIA pour laquelle il a procuration.

Monsieur Marc Luc BOYER fait des remarques sur le bail à ferme, concernant le couple PERRA/BEGE et précise que le bail n'a pas été signé en 1994 ! Tout simplement parce qu'en 1994, il n'y a eu qu'une décision du conseil municipal, pour mise à disposition, d'un terrain, d'un bâtiment vétuste.

La commune à l'époque avait souhaité faire le point sur les contentieux, les avancements. Il n'y a pas eu de volonté déterminé des occupants pour un achat, une prolongation du bail.

Le 4 mars 2008, lors de remise à jour, la commune a constaté que le cahier des charges du bail, n'avait pas été respecté, pour diverses raisons. Au bout de 9 ans après, il n'y a pas eu de réussite du projet cultural, comme c'était marqué dans les clauses. Il souligne qu'il n'y a rien contre cette affaire, mais n'admet pas qu'on puisse présenter des choses, volontairement déformés.

Le Maire répond que la collectivité a pour habitude de présenter les affaires de façon transparente.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 17 pour 3 oppositions et 1 abstention :

- **autorise** la vente du terrain AX 97 en partie, pour une surface de 34 153 m², à Mme PERRA Nathalie et à M. BEGE André pour un montant de 78 300 €,
- **autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte de vente et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°9 : Modification du tableau des effectifs.

Afin de répondre au mieux aux besoins des services, il est proposé la création :

- d'un poste d'attaché principal à temps complet pour la direction financière.

Par ailleurs, le tableau des effectifs doit être mis à jour conformément à la réglementation en vigueur suite à la mise en œuvre de la réforme de la catégorie B. En effet, le nouveau cadre d'emploi des rédacteurs est effectif à compter du 1^{er} août 2012 en application du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012.

L'intégration des anciens grades appartenant à l'ancien cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux s'établit de la manière suivante :

Grade d'origine	Grade d'intégration
Rédacteur	Rédacteur (inchangé)
Rédacteur principal	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Rédacteur chef	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER fait des remarques sur le tableau arrêté au 28 novembre 2012 qui passe à 51 postes et se pose la question si ces postes vont se retrouver dans les 74% du budget de fonctionnement.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour et 4 oppositions :

- **approuve** la création du poste indiqué ci-dessus,
- **prend acte** des nouveaux grades du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n° 10 : Mise en œuvre de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour les grades d'attachés territoriaux et d'attachés principaux.

Le Maire propose au conseil municipal de modifier le régime indemnitaire lié au grade des attachés et des attachés principaux de la collectivité.

Cette modification s'inscrit dans la volonté de simplifier progressivement le régime indemnitaire en le réduisant à une seule et même indemnité constituée dans une Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) qui valorise l'implication au travail et l'effort pour favoriser la qualité de service public.

Responsabilisante dans l'approche, cette orientation va dans le sens de la prise en compte de la fonction exercée et des résultats obtenus.

Les conditions d'application et les cadres d'emploi bénéficiaires, de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) dans la Fonction Publique Territoriale sont définies par le décret N°2008-1533 du 22 décembre 2008 *relatif à la Prime de Fonctions et de Résultats* et l'arrêté du 9 février 2011 *fixant les corps et emplois bénéficiant de la Prime de Fonctions et de Résultats*.

Cette PFR a vocation à remplacer le régime général indemnitaire actuel (notamment indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'exercice de missions des préfetures, prime de rendement) à l'exception des régimes spécifiques prévus par les textes (avantages collectivement acquis, prime de responsabilité, NBI....)

La PFR comprend deux parts :

- l'une liée aux fonctions : qui tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées,
- l'autre liée aux résultats qui tient compte des résultats de l'évaluation individuelle de l'agent (*notation ou entretien professionnel*) et de la manière de servir.

Chaque part est affectée d'un montant plafond de référence sur la base duquel est défini le montant individuel attribué à l'agent, en fonction de critères déterminés.

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer les modalités d'attribution de cette prime et de fixer, dans les limites prévues par les textes précités, les conditions d'attribution, les montants plafonds de référence applicables à chacune des parts, le montant plafond global et les bénéficiaires.

Il est proposé d'attribuer la prime de fonctions et de résultats dans les conditions exposées ci-après détaillées en annexe de la présente délibération.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER souligne qu'il est d'accord pour la revalorisation des agents mais sans favoritisme.

Le Maire répond qu'il n'apporte rien au débat et lui précise que cette loi a été votée pour les administrateurs, puis décliné pour les attachés, et bientôt les autres cadres.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour et 4 oppositions :

- **approuve** la mise en œuvre de la prime de fonction et de résultat pour les grades d'attachés et d'attachés principaux dans les conditions exposées par la présente délibération,
- **charge** le Maire de fixer les montants individuels selon les critères définis ci-dessus dans la limite du crédit global ainsi que des plafonds (et le cas échéant des coefficients de modulation individuelle maximum déterminés) ;
- **autorise l'inscription** des crédits prévus à cet effet au budget,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire N° 11 : Partenariat avec le collège Gaston Crochet et l'école élémentaire Claire Hénou dans le cadre du projet « 1 Sourire, 1 Ptit Déj ».

Dans le cadre de la continuité du projet « Petit déjeuner », approuvé par le Conseil Municipal en date du 31 octobre dernier, l'infirmier du collège, M.BORDENEUVE-PERES Joël, propose de mettre en place un système de « Bon pour un produit céréalier » ou « Bon pour un fruit ».

Les bons, d'une valeur d'un euro, se présenteront sous la forme de personnages rieurs en adéquation avec le caractère ludique du projet et seront échangés contre un produit chez les prestataires participants :

- deux boulangeries proposeront des viennoiseries,
- un épicier proposera un fruit.

Ce projet est destiné aux élèves préalablement identifiés par l'infirmier scolaire de l'école élémentaire et du collège.

Les autres élèves se verront proposer la vente de ce même « bon pour un produit céréalier ».

Une participation financière est demandée à la municipalité à hauteur de 150 euros.

L'éducation par l'alimentation est une des lignes directrices de la municipalité afin d'assurer le bien-être des plus jeunes.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le projet « Un sourire, Un Pti-Déj »,
- **approuve** la participation de la commune pour un montant de 150 €,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document correspondant.

Affaire n°12 : Participation communale à la mise en place D'Atelier et Chantier d'Insertion sur la rénovation du presbytère.

Dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et en complémentarité des moyens existants sur le territoire, la CIREST a lancé à un appel à projets pour la mise en place et l'accompagnement d'Ateliers Chantiers d'Insertion. En effet, l'EPCI porte juridiquement le dispositif partenarial PLIE de l'Est ; il a compétence en matière d'accompagnement des publics éloignés de l'emploi et d'animation du territoire et apporte son soutien aux projets innovants.

Au regard des difficultés liées à l'emploi et particulièrement le chômage des jeunes, la commune de la Plaine des Palmistes a répondu à cet appel à projet en proposant la réhabilitation du presbytère dont les travaux sont restés inachevés depuis 2009.

Le projet a fait l'objet d'un avis favorable. Il a été sélectionné de par :

- la qualité du partenariat envisagé avec le PLIE,
- l'implication et la participation des acteurs locaux de l'insertion au projet (Communes, CCAS, Pôle emploi, Mission locale de l'Est,...),
- les moyens et la démarche mis en œuvre pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires à l'issue de l'étape de parcours ACI,
- le contenu pédagogique proposé,
- les compétences acquises par les bénéficiaires à l'issue de l'action,
- et le type de qualification délivrée à l'issue de la formation.

Le projet sera porté par des structures à but non lucratif. Celles identifiées pour porter le projet de la commune est BAC Réunion et OI DF.

D'autres partenaires s'associeront à la démarche :

- L'AGEFOS : pour le financement de la formation et de la certification.
- L'AFPAR : pour la fourniture du plateau technique pour la validation des 2 CCP du TP AEB.
- L'ETAT : Validation du projet au CDIAE pour labellisation du chantier en ACI – prise en charge des salaires (105% du brut).

La participation de la Commune de la Plaine des Palmistes est attendue à 3 niveaux :

- La mise à disposition du bâtiment à rénover ainsi que le support nécessaire à la mise en place des ateliers d'application. L'ancien réfectoire scolaire est pressenti à cet effet,
 - Le financement des matériaux et de l'équipement à hauteur de 40 258 €.
 - Le financement du résiduel lié au salaire pour un montant de 13 014 €
- Soit un montant total de 53 272 €.

La CIREST a validée dans sa séance du conseil communautaire du 24 août 2012 une participation de 17 000 €.

Observations :

Monsieur Marc Luc BOYER félicite le maire sur ce projet d'insertion mais souligne qu'il y a de gros doutes, de discrimination à l'embauche et surtout sur la mise en place du recrutement.

Le Maire répond que les jeunes sont choisis par la mission locale. Il y a un organisme qui fait la sélection .Dans ces chantiers d'insertion, on met le pied à l'étrier. On ne réussit pas complètement mais il y a une volonté de recruter des jeunes.

Appelé à en délibérer le conseil municipal à la majorité par 19 pour 3 oppositions et 1 abstention :

- **acte** la mise en place d'un nouvel ACI sur le territoire communal et le partenariat envisagé sur ce projet,
- **valide** le support proposé,
- **valide** la participation financière de la commune dans la mise en œuvre du projet,
- **autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Affaire n°13 : Dénomination du nouvel Établissement d'Accueil des Jeunes Enfants de 40 places : « Crèche Municipale Rita Garsani ».

La municipalité a décidé de donner un nom à la nouvelle crèche dont la livraison est prévue prochainement.

A cette occasion, la municipalité souhaiterait pouvoir rendre hommage à Mademoiselle Marie Elisa Rita GARSANI en proposant la dénomination de la crèche à son nom.

Née le 2 septembre 1923 à Saint-Benoit, Mademoiselle GARSANI plus connue sous le pseudonyme « Manmzel Rita », a décroché son diplôme de sage-femme le 14 décembre 1946, diplôme signé de la main même du Gouverneur André Jean Capagory.

Madame Rita GARSANI, s'est engagée pour les familles de la commune dès 1947 où elle s'est très vite investie dans la vie locale

Connue et reconnue, elle aimait les gens, vers qui elle allait tout naturellement de par sa fonction.

Mademoiselle Rita a à ses actifs 500 accouchements durant sa carrière.

De 1965 à 1971, elle fut membre du conseil municipal de la commune de la Plaine des Palmistes sous la municipalité de Monsieur Gaston Crochet.

Le 15 mai 1974, le Préfet de la Réunion lui a décerné la médaille d'honneur départementale et communale (médaille d'argent).

Mademoiselle GARSANI a pris sa retraite en 1983 à l'âge de 60 ans.

Elle a été décorée de l'ordre national du mérite par le Président de la République François Mitterrand le 14 mai 1991.

Décédée le 22 octobre 2012 à l'âge de 89 ans, Mademoiselle GARSANI a été inhumée dans le caveau familial de Saint-Benoit après avoir reçu la bénédiction en l'église de la Plaine des Palmistes.

Suite à l'accord de l'intéressée de son vivant et de sa famille, le Maire propose au Conseil municipal que le nouvel Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants porte le nom « **Crèche Municipale Rita GARSANI** ».

Observations :

Le Maire précise que c'est une affaire qui le touche et laisse la parole à Mme DELATRE pour présenter cette affaire.

Madame DELATRE éloge de Mme GARSANI.

Le Maire précise qu'elle est parmi les derniers diplômes signés par CAPAGORY, gouverneur jusqu'en 1947 ! Le premier préfet arrive en 1947, donc il était encore gouverneur !

Madame Joëlle DELATRE regrette l'absence des membres de l'opposition qui se « félicitent de servir les intérêts de la population et de la Plaine des Palmistes ».

Appelé à en délibérer le conseil municipal à l'unanimité :

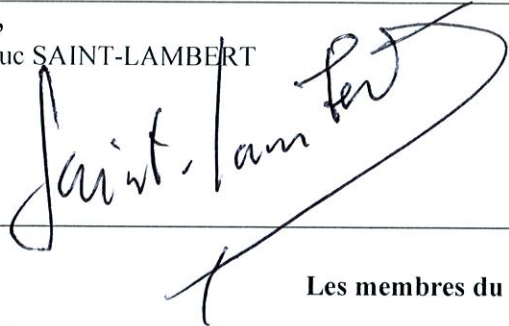
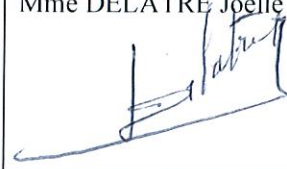
- **adopte** la dénomination de « Crèche municipale Rita Garsani » pour l'établissement d'accueil des jeunes enfants de la Plaine des Palmistes.
- **autorise** le Maire ou son adjoint habilité à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le maire clôture la séance.




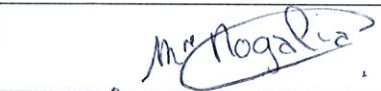
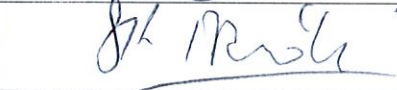


Le maire remercie l'assemblée.



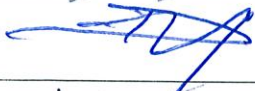

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2012 est levée à 19h00.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal dans sa séance du 21 janvier 2013, le présent procès-verbal.

Le Maire, M. Jean Luc SAINT-LAMBERT 	Le secrétaire de séance, Mme DELATRE Joëlle 
--	---

Les membres du Conseil Municipal

GRONDIN Toussaint – 1 ^{er} Adjoint	
DELATRE Joëlle – 2 ^{ème} Adjointe	
PADRE Christophe – 3 ^{ème} Adjoint	
BOYER Joseph – 4 ^{ème} Adjoint	
MOGALIA Mélissa – 5 ^{ème} Adjointe	
K'BIDI Sylvie – 6 ^{ème} Adjointe	
CHAMBINA Eric – 7 ^{ème} Adjoint	
JACQUIN Marie Jeanne - 8 ^{ème} Adjointe	
BEGE André – Conseiller Municipal	
THIBURCE Marie Héliette – Conseillère Municipale	
COCHARD André - Conseiller Municipal	
ASSERPE Jean-François – Conseiller Municipal	
FONTAINE Sabrina - Conseillère Municipale	

PAYET Marthe – Conseillère Municipale	
PAYET Marcel – Conseiller Municipal	
BOYER Aude – Conseillère Municipale	
ROBERT Jean-Marc – Conseiller Municipal	
BOISSIER Magalie – Conseillère Municipale	
MANDERE Eric – Conseiller Municipal	
SEVOU Pasanti – Conseillère Municipale	
BOYER Marc Luc	
VICTOIRE Frédérique	
ARHEL Jean-Claude	
VELIA Micheline	
LALLEMAND Michel	
BUTCHLE Agathe	

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°2 : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour les exercices 2006 à 2010.

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°2 : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour les exercices 2006 à 2010.

En application des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières, le Maire communique au Conseil municipal le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune pour les exercices 2006 à 2010.

Le rapport est joint dans son intégralité en annexe de la présente délibération.

Les principales observations de la chambre porte sur les éléments suivants :

- Les suites données aux observations du précédent contrôle de 2002
- L'état et la fiabilité des comptes
- L'analyse financière
- Le personnel
- Le service de l'eau
- Le service de l'assainissement non collectif
- L'accueil de la petite enfance

Les éléments de réponses apportées à la chambre dans le cadre de ce contrôle :

Le Maire informe l'assemblée que l'attention de la chambre a été attirée sur le fait que ce rapport ne couvre que partiellement la gestion la majorité municipale actuelle laquelle s'est attachée dès 2008 à reprendre la gestion de la commune de manière plus responsable et transparente, mais force est de constater que les effets de la gestion passée, difficiles à maîtriser, ont porté encore leurs traces tardivement.

La manière de gérer de notre équipe a depuis commencé à se faire sentir et porte ses fruits comme peuvent l'attester les divers points suivants :

- notre taux de réalisation des investissements qui est de 57% en 2010 et qui constitue une très bonne performance,
- les efforts sur les charges, conjugués au dynamisme des produits de gestion, qui ont permis de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune en début de mandat et de le maintenir encore aujourd'hui,
- le besoin de la section d'investissements qui a été financé notamment par les ressources propres et qui a permis de réduire à un niveau minimum la dette de la commune (202 € par habitant pour une moyenne de 766 €),
- les efforts faits en matière de renouvellement de canalisations, de réfection de captages, de remplacement du galva, d'installation de réducteurs de pression ainsi que plus récemment en matière de compteurs individuels, qui sont autant de mesures qui conduisent à améliorer la qualité du réseau d'eau potable.

Plus particulièrement dans le domaine de la petite enfance, la commune s'est résolument engagée dans une nouvelle orientation : la reprise en régie de la gestion de la crèche les Fanjans, anticipant ainsi la gestion future de la structure de 40 places, donnera davantage de lisibilité sur le rôle de la commune et de légitimité quant aux objectifs à atteindre fixés dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Le Maire informe enfin le Conseil municipal qu'il a rappelé au Président de la chambre régionale des comptes sa volonté de répondre pour l'avenir à ses recommandations.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal:

- **Prend** acte du rapport de la chambre régionale de comptes pour les exercices 2006 à 2010.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°3 : Budget Principal 2012 – Adoption de la
décision modificative n°1.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal – Marthe PAYET – conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRETARIE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°3 : Budget Principal 2012 – Adoption de la décision modificative n°1

Le Maire informe l'assemblée que l'article L. 1612-11 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales fixe la date limite d'adoption des décisions modificatives de l'exercice 2012 au 21 janvier 2013.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2012 (affaire n°3), le Conseil municipal a adopté le Budget supplémentaire 2012, permettant ainsi la reprise des résultats de l'exercice antérieur ainsi que les restes à réaliser.

Lors de l'adoption de ce Budget supplémentaire 2012, le solde d'exécution 2011 n'a pas été repris.

Le Maire précise qu'il convient de procéder à une correction qui, bien qu'ayant une incidence sur les crédits ouverts de la section d'investissement, ne modifie pas l'économie générale du budget 2012 puisqu'elle permettra d'une part de rapprocher la comptabilité de l'ordonnateur de celle du comptable et d'autre part, de réduire les crédits affectés à des opérations qui n'ont pas connu un début d'exécution.

Enfin, il est précisé qu'un réajustement de crédits est nécessaire afin de pourvoir au paiement des frais de mise à disposition des emprunts 2012.

Dès lors, le Maire propose le document budgétaire indiqué ci-dessous:

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
65	6541	Pertes sur créance irrécouvrable	50 000,00	-10 000,00	40 000,00
66	668	Autres charges financières	0,00	10 000,00	10 000,00

Section d'investissement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
D001		Solde d'exécution négatif reporté		720 155,19	720 155,19
23	2313	Construction	1 369 800,00	-320 155,19	1 049 644,81
23	2315	Installation matériel et outillage	1 794 600,00	-400 000,00	1 394 600,00

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **d'approuver** les transferts de crédit ;
- **d'adopter** la décision modificative n°1 ;
- **d'autoriser** le maire ou tout adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM210120133-
DE
Date de télétransmission : 21/01/2013
Date de réception préfecture : 21/01/2013



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE

Affaire n°4 : Affectation du résultat 2011 - Budget Eaux 2012 –Annulation de la délibération n°7 du 25 avril 2012.

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire



Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRETARIE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°4 : Affectation du résultat 2011 - Budget Eaux 2012 –Annulation de la délibération n°7 du 25 avril 2012.

Le Maire rappelle l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction comptable M.49, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le solde pouvant être affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Il précise que par délibération n°7 du 25 avril 2012, la collectivité a procédé à l'affectation des résultats. Néanmoins, cette affectation n'intègre pas la reprise du résultat de l'exercice 2010.

Le Maire précise à l'assemblée que le résultat de l'exercice 2011 s'établit ainsi :

- * Résultat cumulé de la section de fonctionnement : 310 992,13 €
- * Solde d'exécution de la section d'investissement : - 144 261,84 €
- * Restes à réaliser en recette de la section d'investissement : 283 858,96 €
- * Restes à réaliser en dépense de la section d'investissement : 134 463,83 €
- * Excédent de financement de la section d'investissement : 5 133,29 €

Ainsi le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Report du résultat en recette de fonctionnement (R002) : 310 992,13 €
Reprise du solde d'exécution en dépense d'investissement (D001) : 144 261,84 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Annule** la délibération n°7 du 25 avril 2012 ;
- **Approuve** l'affectation du résultat comme indiqué ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°5 : Budget Annexe du Service des Eaux 2012
– Adoption de la Décision Modificative n°1.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire



Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal – Marthe PAYET – conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°5 : Budget Annexe du Service des Eaux 2012 – Adoption de la Décision Modificative n°1.

Le Maire informe l'assemblée que l'article L. 1612-11 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales fixe la date limite d'adoption des décisions modificatives de l'exercice 2012 au 21 janvier 2013.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2012 (affaire n°4), le Conseil municipal a adopté le Budget supplémentaire 2012, permettant ainsi la reprise des résultats de l'exercice antérieur ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2011.

Lors de l'adoption de ce Budget supplémentaire 2012, le solde d'exécution 2011 n'a pas été repris ainsi que le résultat de fonctionnement.

Le Maire précise qu'il convient de procéder à une correction qui, bien qu'ayant une incidence sur les crédits ouverts de la section d'investissement, ne modifie pas l'économie générale du budget 2012 puisqu'elle permettra uniquement de rapprocher la comptabilité de l'ordonnateur de celle du comptable.

Dès lors, le Maire propose le document budgétaire indiqué ci-dessous:

Section de fonctionnement					
Recettes					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
R002		Résultat reporté	7 350,64	303 641,49	310 992,13

Section de fonctionnement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
023		Virement à la section d'investissement	30 900,00	207 654,87	238 554,87
011	6135	Locations mobilières	18 000,00	95 986,62	113 986,62

Section d'investissement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
D001		Solde d'exécution négatif reporté		144 261,84	144 261,84
Section d'investissement					
Recettes					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant transfert	Crédits ouverts
021		Virement de la section de fonctionnement	30 900,00	207 654,87	238 554,87
R001		Solde d'exécution positif reporté	63 393,03	-63 393,03	0,00

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Approuve** les transferts de crédit,
- **Adopte** la décision modificative n°1,
- **Autorise** le maire, ou tout adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°6 : Budget Annexe du SPANC 2012 –
Adoption de la Décision Modificative n°1.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal – Marthe PAYET – conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER – conseillère municipale – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal –

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°6 : Budget Annexe du SPANC 2012 – Adoption de la Décision Modificative n°1

Le Maire informe l'assemblée que l'article L. 1612-11 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales fixe la date limite d'adoption des décisions modificatives de l'exercice 2012 au 21 janvier 2013.

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2012 (affaire n°5), le Conseil municipal a adopté le Budget supplémentaire 2012, permettant ainsi la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice antérieur.

Lors de l'adoption de ce Budget supplémentaire 2012, le solde d'exécution 2011 n'a pas été repris.

Le Maire précise qu'il convient de procéder à une correction qui, bien qu'ayant une incidence sur les crédits ouverts de la section d'investissement, ne modifie pas l'économie générale du budget 2012 puisqu'elle permettra uniquement de rapprocher la comptabilité de l'ordonnateur de celle du comptable.

Dès lors, le Maire propose le document budgétaire indiqué ci-dessous:

Section d'investissement					
Dépenses					
Chapitre	Compte	Intitulé Compte	Crédit budgétisé	Montant Transfert	Crédits ouverts
21	2182	Matériel de transport	18 030,00	-18 030,00	0,00
D001		Solde d'exécution négatif reporté		18 030,00	18 030,00

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Approuve** le transfert de crédit,
- **Adopte** la décision modificative n°1,
- **Autorise** le maire, ou tout adjoint délégué, à signer tous les documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire



Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°7 : Compte rendu des délégations exercées
par le Maire – décisions d'emprunt.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°7 : Compte rendu des délégations exercées par le Maire – décisions d'emprunt.

Par délibération en date du 11 avril 2008, le Conseil Municipal a donné délégation à l'exécutif territorial pour « procéder, dans les limites des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements... ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit informer l'assemblée des décisions d'emprunt prises dans le cadre de cette délégation.

Ces décisions sont les suivantes pour l'exercice 2012 pour le budget principal :

- Organisme prêteur : Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion
- Montant : 150 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Taux : Variable (Euribor 3 mois+Marge).

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Prend** acte de la décision du Maire relative à cet emprunt selon les principales caractéristiques décrites ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°8 : Investissements communaux – Adoption des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°8 : Investissements communaux – Adoption des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du Budget primitif 2012, le Conseil s'était prononcé en faveur de la gestion pluriannuelle de certaines opérations d'investissement (affaire n°2).

Il précise que les opérations suivantes ont fait l'objet d'un vote en Autorisation de Programme (AP) et en Crédits de Paiement :

N°AP/CP	Opérations	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
1	Etude du complexe sportif du bassin cadet	1 500 000 €	150 000 €	675 000 €	675 000 €
2	Construction de l'école du 1 ^{er} Village (travaux)	4 000 000 €	963 000 €	2 537 000 €	500 000 €
3	Equipement sportif du 1 ^{er} Village (travaux)	3 000 000 €	162 119 €	1 837 881 €	1 000 000 €
TOTAL		8 500 000 €	1 275 119 €	5 049 881 €	2 175 000 €

Néanmoins, le Maire informe l'assemblée que ces opérations n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution sur l'exercice 2012, il y a lieu de les reprogrammer comme suit :

N°AP/CP	Opérations	AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015
1	Etude du complexe sportif du bassin cadet	1 500 000 €	405 000 €	547 500 €	547 500 €
2	Construction de l'école du 1 ^{er} Village (travaux)	4 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	
3	Equipement sportif du 1 ^{er} Village (travaux)	3 000 000 €	162 119 €	1 837 881 €	1 000 000 €
TOTAL		8 500 000 €	2 567 119 €	4 385 381 €	1 547 500 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Approuve** les montants des Autorisations de Programme ainsi que la répartition des Crédits de Paiement tels que précisés ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°9 : Vote des taux d'imposition.

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°9 : Vote des taux d'imposition.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal doit voter chaque année les taux des 3 taxes locales perçues au profit de la collectivité.

Ces taux sont appliqués aux bases d'imposition calculées et notifiées par les Services fiscaux.

En 2012, les taux d'imposition appliqués sur le territoire communal étaient les suivants :

-Taxe d'habitation	15,68%
-Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,59%
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,30%

Afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des contribuables, le Maire propose au Conseil municipal de reconduire à l'identique les taux d'imposition en vigueur depuis le début de la présente mandature.

-Taxe d'habitation	15,68%
-Taxe foncière sur les propriétés bâties	32,59%
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40,30%

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Approuve** les différents taux d'imposition ci-dessus,
- **Autorise** le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°10 : Adoption du Budget Primitif 2013 -
Budget Principal.**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 19

Absents : 8

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRÉSENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal -

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRETARIE : Mme Joëlle DELATRE

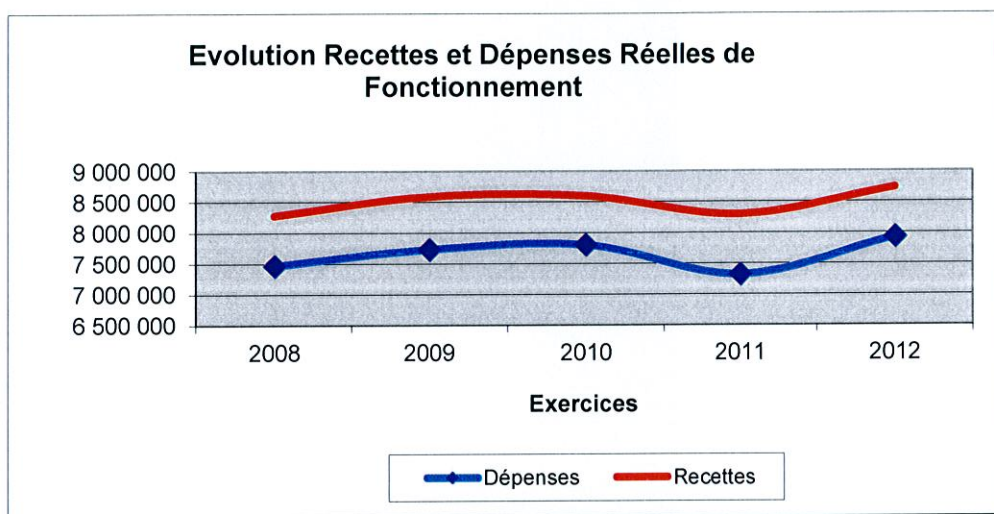
Affaire n°10 : Adoption du Budget Primitif 2013 - Budget Principal

- **Rétrospective 2008-2012**

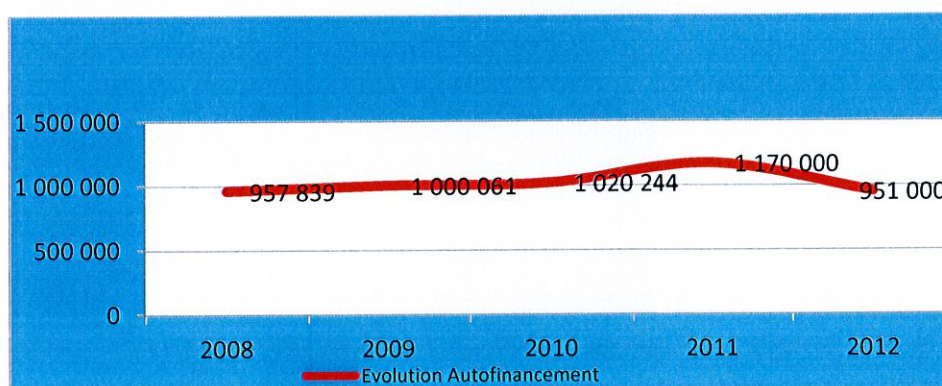
La Commune de la Plaine des Palmistes, à l'instar des autres communes de l'île, poursuivra tout au long de l'exercice 2013 sa politique de gestion raisonnée des deniers publics.

L'objectif principal reste la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, afin de sauvegarder les équilibres fondamentaux et le financement de ses investissements, surtout dans cette période où l'abondance des recettes externes est révolue.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement sur 2008-2012 :

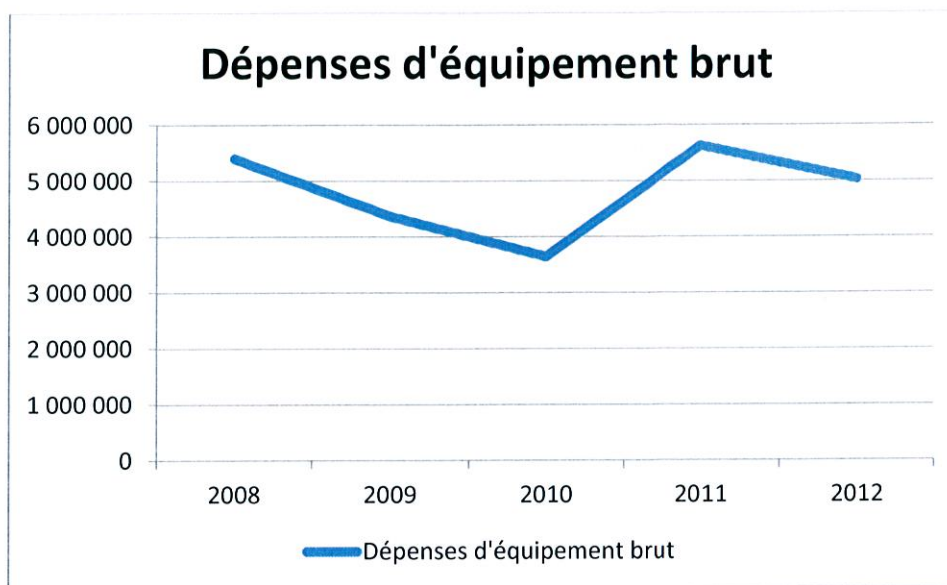


Cette évolution de nos recettes et dépenses réelles de fonctionnement montre que la Commune n'est pas concernée par le risque d'un « effet ciseaux », puisque nos recettes progressent plus vite que nos dépenses. Cette absence d'effet ciseaux permet à la Commune de dégager un autofinancement.



Cet autofinancement constitue la contribution de la section de fonctionnement au financement des projets d'investissement de la Commune. En d'autres termes l'autofinancement, conjugué à l'ensemble des autres ressources de la section d'investissement, permet à la collectivité de prévoir la réalisation de + de 5 millions d'euros d'investissement.

Evolution des dépenses d'équipement brut sur 2008-2012



- **Le contexte de l'élaboration du projet de budget 2013**

Le projet de budget qui est soumis au vote des conseillers municipaux est la traduction concrète des orientations budgétaires présentées le 28 novembre 2012, au conseil municipal.

C'est un projet de budget qui s'insère dans un contexte économique où, le Gouvernement s'est lancé dans une politique de redressement historique des comptes publics. Comme l'a rappelé le Président de la République, M. François HOLLANDE, dans son allocution du 31 décembre dernier, le budget 2013 de l'Etat a pour objectif de ramener le déficit public de la Nation à 3% du Produit Intérieur Brut (P.I.B.), et ce conformément au Pacte de Stabilité et de Croissance de l'Union Européenne.

Ainsi, les collectivités territoriales participeront à cet effort de redressement des finances publiques de l'Etat, puisque l'enveloppe des concours pour 2013 sera stabilisée, encore une fois.

Nonobstant cette conjoncture économique difficile, la Commune de la Plaine des Palmistes entend renforcer son intervention en faveur des publics les plus défavorisés tout en soutenant l'activité économique, créatrice d'emploi pérenne.

En effet, il s'agit dans ces temps de crise économique de renforcer la solidarité nationale par un développement accru de la cohésion sociale sur le territoire communal.

En notre qualité d'élus de la République, cette volonté de consolider le mieux vivre ensemble dicte l'ensemble de nos actions qui sont déclinées au travers de ce projet de budget.

Dans ce contexte d'évolution de la ressource financière peu favorable à la collectivité, l'objectif est de maintenir les grands équilibres financiers, tout en préservant la capacité d'épargne de la collectivité.

Les orientations stratégiques de la commune doivent ainsi rester en adéquation avec sa capacité financière afin de garantir la pérennité des politiques publiques municipales.

Ainsi, pour l'exercice 2013, les prévisions de dépenses et de recettes du Budget Principal se présentent comme suit :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	9 672 223	6 965 647	16 637 870

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DGM/2101201310
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

Ce budget principal est en augmentation de 17% par rapport à celui de 2012.

I) Un projet de budget garant des grands équilibres financiers de la Ville

Dans ce contexte national de fortes tensions sur les recettes des budgets locaux, il est important pour la collectivité de maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour garantir la réalisation d'une politique d'investissement ambitieuse.

Ce projet de budget est caractérisé par le maintien d'un niveau d'investissement élevé et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

En effet, pour faire face à la progression des charges du personnel, l'ambition de la municipalité est de geler, sur la période 2013-2015, le volume de crédits budgétaires, alloué aux charges à caractère général. Ce gel se traduira par la reconduction des crédits consommés au titre de l'exercice 2012, soit environ 1 600 000 € pour une ouverture de crédits BP 2012 et BS 2012 confondus de 1,7 M€.

C'est une ambition politique affirmée qui se manifesterait donc par la réduction du train de vie de la collectivité. L'objectif est clair : maintenir le même niveau de service public rendu à la population tout en procédant à une rationalisation de la dépense.

Enfin, dans le contexte de crise économique qui frappe la Réunion en général et la Commune de la Plaine des Palmistes en particulier, la municipalité souhaite consolider le pouvoir d'achat des Palmiplainois au travers du maintien de ses taux d'imposition.

A) Maintenir la pérennité des recettes de fonctionnement

Les recettes du budget primitif 2013 progressent globalement de 8,97% par rapport au BP 2012.

Les recettes de l'Etat sont marquées par une stabilité résultant du gel des dotations de l'Etat et ce pour le troisième exercice consécutif. Cette stabilité des dotations financières de l'Etat concerne plus particulièrement l'enveloppe normée dont le montant est stabilisé en valeur soit, 50,5 milliards d'euros.

Néanmoins, cet effort au redressement des comptes publics s'accompagne d'un renforcement de la péréquation puisque la dotation nationale de péréquation est abondée de + 10 M€. Compte tenu de la situation de la Commune, celle-ci peut espérer voir sa dotation de péréquation subir une légère augmentation (+ 1 617 000 €).

S'agissant de la fiscalité indirecte, celle-ci devrait se maintenir à hauteur du produit encaissé en 2012 (Octroi de mer : 3 800 000 € et Taxes sur les carburants : 840 000 €).

Néanmoins, il est à préciser que depuis 2008, le produit de ces taxes était en hausse constante et ce compte tenu du contexte économique favorable à la relance de l'économie par le biais de la consommation locale.

S'agissant de la fiscalité directe, on constate qu'à taux constant, le produit des impôts ménages progresse. Celle-ci résulte de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ainsi que de l'extension du périmètre de l'assiette fiscale, résultant des nouvelles constructions installées sur le territoire communal. Conformément au pacte de confiance passé entre la municipalité et l'ensemble des Palmiplainois, les taux des trois taxes locales ne subiront aucune hausse (+ 1 395 000€).

Le produit des revenus des immeubles devrait être en légère augmentation suite à la revalorisation des divers contrats de location de biens immobiliers (+ 210 000€).

B) Garantir un autofinancement positif

Au vu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (reprise des activités de certaines associations par la Commune telles que la gestion de la salle Guy Agénor et de la crèche), il va de soi que l'autofinancement est en diminution par rapport au BP 2012. Néanmoins, elle demeure positive et elle s'établit à hauteur de 546 723 €.

En ces temps de crise, posséder un autofinancement positif constitue le signe d'une bonne santé financière. Cet autofinancement constituera, d'autant plus, un élément financier important dans la négociation avec les partenaires extérieurs pour l'obtention de nouvelles sources de financement pour mener à bien notre programme d'investissement.

C) Diversifier les sources de financement de la section d'investissement

Les recettes d'investissement progressent de 30,41% entre le BP 2012 et le BP 2013.

En la matière, la municipalité envisage de contracter un emprunt de 1 500 000 € auprès de l'Agence Française de Développement afin de financer son programme d'investissement 2013. Par ailleurs, 150 000 € seront mobilisés auprès de la Caisse d'Epargne Alpes Provence Corse Réunion. Cet emprunt résulte de négociations entamées à la fin de l'exercice 2012.

Après une période de désendettement sur les exercices 2008-2012, la Commune recourt à nouveau à l'emprunt dans la mesure où les financements par subvention se sont raréfiés.

Le montant des subventions attendues est fixé à plus de 3 000 000 €, ce qui correspond au financement obtenu pour la construction de l'Ecole du 1^{er} Village au titre du Plan de Relance Régional et à la subvention relative à l'acquisition du matériel pour l'espace Guy Agénor.

De même une enveloppe de 500 000 € est mise à la disposition de la collectivité par la Communauté d'agglomération au travers d'un fonds de concours.

S'agissant des dotations, celles-ci sont en légère baisse par rapport à 2012, compte tenu de la diminution estimée du FCTVA (+ 520 000€).

Par ailleurs, la municipalité envisage de procéder à la vente d'un certain nombre de parcelles de terrain à des particuliers et ou à vocation économique et ce afin de maintenir l'activité sur le territoire (+ 100 000€).

Enfin, ces recettes sont complétées par le Prélèvement obligatoire de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

La préservation des grands équilibres de la structure du budget communal (maintien de l'autofinancement) permet à l'équipe municipale de mener à bien l'ensemble des projets qui sont définis autour d'une ligne directrice fondée sur la solidarité et la relance de l'activité économique.

II) Une solidarité municipale pour le développement du mieux vivre ensemble Palmiplainois

L'orientation majeure du budget communal s'articule autour de deux axes :

A) La consolidation de la politique de proximité

Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire communal

La collectivité souhaite initier au travers de cette thématique un renforcement du mieux vivre ensemble de la population. La construction et le maintien du lien social nécessite un partenariat renforcé avec le tissu associatif. Pour pérenniser, dans le temps, l'action de proximité menée par l'ensemble du tissu associatif palmyrain, la collectivité, en cette période de crise, a décidé de maintenir son concours financier (+ 566 500, 30€).

Enfin la municipalité, au travers des politiques publiques portées par son Centre Communal d'Action Sociale (+ 140 000€), apporte sa contribution au renforcement de l'action sociale, au travers de sa participation financière.

La municipalité souhaite que cet établissement public devienne le fer de lance de la solidarité intergénérationnelle sur le territoire communal et ce par le biais de la poursuite de l'action de portage de repas au domicile des personnes âgées.

Renforcer le partenariat éducatif en faveur de nos élèves

Dans la mesure où, « l'école de la réussite » constitue un volet majeur de notre politique éducative, La municipalité a décidé de poursuivre, cette année des actions d'envergure sur certains sites scolaires. Ainsi, il s'agit dès cette année de lancer les travaux relatifs à la construction du groupe scolaire du 1^{er} village composé de 9 classes élémentaires et de 4 maternelles (+ 2 000 000€). Par ailleurs, des travaux de réalisation d'une sur-toiture pour l'école Claire Hénou débiteront au cours du premier trimestre (+ 798 000€).

Par ailleurs, la municipalité reconduit sur le présent exercice son dispositif d'aide aux jeunes diplômés et ce afin de garantir l'égalité des chances de notre jeunesse dans l'accès à la connaissance (+35 000€).

En outre, la municipalité continuera à procéder au remplacement du mobilier afin d'améliorer les conditions de travail des élèves et des agents (+ 150 000€).

Enfin, il est à noter que ce partenariat se décline aussi au travers de la subvention versée à la Caisse des Ecoles (+40 000€).

Favoriser l'insertion des publics en difficulté

La municipalité dans le cadre de l'accompagnement des publics en difficulté a décidé de mettre en place des chantiers d'insertion sur le territoire qui concerneront entre autres la rénovation du petit Gîte et du Presbytère (+150 000€).

Ces chantiers, qui sont des dispositifs relevant de l'insertion par l'activité économique et conventionnés par l'Etat, ont pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail et bénéficient d'une formation et d'un encadrement de qualité.

Par ailleurs, face aux nombreuses sollicitations des administrés, la municipalité a décidé d'élargir son cadre d'intervention en faveur des publics en recherche d'insertion. Il s'agit au travers de ce dispositif d'octroyer des bourses aux différents publics concernés.

B) La mise en place d'un service public efficient

Améliorer la qualité du service public

La Plaine des Palmistes est un territoire en complète mutation. En effet, la Commune bénéficie d'une identité forte et particulière dans l'esprit de nos concitoyens qui de ce fait sont de plus en plus nombreux à s'y installer.

La Commune, qui compte aujourd'hui 5 150 habitants (Source INSEE 2012), doit dès lors se doter d'une administration capable de proposer un service public de qualité. Ce service public doit reposer sur les fondements de la démarche/qualité et privilégier la relation usager/administration à l'image de la relation client/fournisseur.

Favoriser ce nouveau mode de management nécessite de consolider au préalable la situation du personnel communal (mesures de relèvement des bas salaires, actions sociales etc...) afin que le partenariat Employeur/Employé soit un rapport gagnant-gagnant.

Faire vivre ce partenariat nécessite le renforcement de notre équipe d'encadrement avec pour mission d'impulser une nouvelle dynamique dans le fonctionnement de notre administration communale qui doit être aujourd'hui fortement orientée vers la production d'un service public local dont l'ambition première est de tendre vers une E-administration (+ 20 000€)

Cette amélioration qualitative du service public passe aussi par la réintégration, dans le giron municipal, de certaines prestations telles que l'aide à la petite enfance.

En conclusion, il s'agit ici de poser les fondations de notre future entreprise municipale dont la gouvernance sera fondée sur la démocratie entrepreneuriale.

Valoriser le personnel communal

La municipalité mettra en œuvre un plan de formation afin que l'ensemble de ses agents puisse renforcer leurs compétences dans les domaines d'intervention qui sont les leurs.

Par ailleurs, avec la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, il s'agira pour tout un chacun d'occuper un emploi adapté afin que son potentiel de production soit le plus performant pour le bon fonctionnement de l'entreprise communale.

En outre, au-delà du maintien de la garantie du pouvoir d'achat des employés communaux, par la reconduction du salaire minimum garanti de 1 250 €/net par mois, il s'agit aussi de procéder à la pérennisation de certaines situations professionnelles.

Enfin, la mise en œuvre d'un pilotage par objectif de la masse salariale permettra à notre collectivité d'évoluer vers une culture d'entreprise fondée sur l'éthique et la justice sociale (+ 6 355 000€).

III) Une politique de relance économique en faveur de l'emploi pérenne

Valoriser le patrimoine bâti communal

Participer à la relance de l'économie, par le biais de la commande publique, constitue un levier essentiel dans la création et la consolidation d'emplois pérennes. La mise en œuvre de cette politique repose sur la réalisation de chantiers relatifs à des équipements structurants.

Ainsi, afin de favoriser l'accès à la culture, la municipalité va lancer les travaux dédiés à l'équipement de l'Espace Culturel Guy AGENOR afin de proposer une offre de cinéma à l'ensemble des Palmiplainois. Parallèlement, la municipalité va procéder au renouvellement du matériel scénique de la salle (+310 000€).

Il s'agit au travers de ces actions, de réaffirmer le positionnement de la Commune de la Plaine des Palmistes en tant qu'acteur incontournable du monde culturel dans la micro-région Est tout en mettant en lumière son potentiel artistique.

Par ailleurs, les études préalables pour la réalisation des équipements sportifs dans les écoles commencent au début d'exécution, surtout dans l'école du 1^{er} Village (+ 162 119€). Parallèlement, un

concours de maîtrise d'œuvre sera lancé concernant la réalisation du centre d'entraînement et de formation en altitude (+405 000€).

En outre, la Commune va lancer les études liées à l'extension du cimetière, afin que l'acte de souvenir de nos anciens soit perpétué de génération en génération.

Enfin, la production interne des services communaux sera valorisée par le biais des travaux en régie. Il s'agit au travers de cette technique comptable de mettre en lumière la quote-part des services techniques à l'enrichissement de l'actif du patrimoine de la Commune par les travaux de mise en conformité de la Bibliothèque et de la salle des fêtes les Goménolés qui seront réalisés afin que le bâti communal soit préservé (+ 250 000€).

Aménager durablement notre territoire

Il s'agit ici pour la municipalité de poursuivre, en premier lieu, les actions initiées en faveur de l'amélioration de son réseau routier, par divers travaux portant sur la modernisation et le recalibrage des voiries. L'enjeu pour la collectivité, c'est d'améliorer les conditions de circulation sur son réseau afin de favoriser les échanges et donc par voie de conséquence le développement économique (Aménagement de la rue Louis Carron et Aménagement de la Rue du Stade pour un montant de 1 007 500€).

Enfin, pour mener à bien l'ensemble de ces actions, une politique offensive d'acquisitions foncières est menée par la collectivité directement ou via l'Etablissement Public Foncier de la Réunion, afin de renforcer son portefeuille immobilier (+ 304 000).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits de service, du domaine	131 500	011	Charges à caractère général	1 600 000
73	Impôts et taxes	6 154 723	012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000
74	Dotations et participations	2 874 000	65	Autres charges de gestion courante	1 009 500
75	Autres produits de gestion courante	210 000	66	Charges financières	51 000
013	Atténuation de charges		67	Charges exceptionnelles	110 000
76	Produits financiers	2 000	023	Virement	360 625
77	Produits exceptionnels	50 000	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	186 098
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	250 000			
TOTAL		9 672 223	TOTAL		9 672 223
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
13	Subvention d'investissement	4 148 924	20	Immobilisations incorporelles	745 600
16	Emprunts et dettes assimilées	1 650 000	204	Subventions d'équipement versées	
10	Dotations, et réserves	520 000	21	Immobilisations corporelles	849 400
024	Produits de cessions immobilisations	100 000	23	Immobilisations en cours	4 906 147
021	Virement	360 625	13	Subv d'investissement	24 500
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	186 098	16	Emprunt et dettes assimilées	190 000
			040	Op d'ordre de transfert entre sections	250 000
TOTAL		6 965 647	TOTAL		6 965 647

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité par 17 pour et 2 oppositions:

- **Adopte** le budget primitif 2013 budget principal chapitre par chapitre,
- **Autorise** le maire ou son adjoint délégué à signer tous document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Saint Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de La Plaine des Palmistes (1)

POSTE COMPTABLE DE

M14

Budget Primitif (2)
voté par nature

ANNEE 2013

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc...)
(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.5 - Etat des engagements reçus		
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

Commune _____ Ville de La Plaine des Palmistes	BUDGET 2013
--	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 297
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i>)	685,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	Cirest
.....	
.....	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes	1 246 882,00		213,69		
Taxe professionnelle	758 160,00		129,93		
4 Taxes	2 005 042,00		343,62		

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1676	904,00
2	Produit des impositions directes/population	263	447,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1779	1 124,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1227	316,00
5	Encours de dette/population	157	896,00
6	DGF/population	304	220,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	69,64%	52,60%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		77,50%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		87,50%
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	96,21%	87,90%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	69%	28,10%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,84%	79,70%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec les opérations de l'état III B 3 ;
 - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	9 672 223,00	9 672 223,00
T	BUDGET		
E			
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
O	002 RESULTAT DE		
R	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE		9 672 223,00	9 672 223,00
FONCTIONNEMENT (3)			

INVESTISSEMENT (1)

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT	6 965 647,00	6 965 647,00
T	BUDGET (y compris le compte		
E	1068)		
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
R	SECTION D'INVESTISSEMENT		
T	REPORTE (2)		
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		6 965 647,00	6 965 647,00
D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 637 870,00	16 637 870,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000,00		6 355 000,00	6 355 000,00	6 355 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	994 500,00		1 009 500,00	1 009 500,00	1 009 500,00
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		7 794 500,00		8 964 500,00	8 964 500,00	8 964 500,00
66	Charges financières	45 500,00		51 000,00	51 000,00	51 000,00
67	Charges exceptionnelles	85 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses Imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 925 000,00		9 125 500,00	9 125 500,00	9 125 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	651 000,00		360 625,00	360 625,00	360 625,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00		186 098,00	186 098,00	186 098,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		951 000,00		546 723,00	546 723,00	546 723,00
TOTAL		8 876 000,00		9 672 223,00	9 672 223,00	9 672 223,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = **9 672 223,00**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	100 000,00		131 500,00	131 500,00	131 500,00
73	Impôts et taxes	5 789 000,00		6 154 723,00	6 154 723,00	6 154 723,00
74	Dotations et participations	2 597 000,00		2 874 000,00	2 874 000,00	2 874 000,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00		210 000,00	210 000,00	210 000,00
013	Atténuation de charges					
Total des recettes de gestion courante		8 676 000,00		9 370 223,00	9 370 223,00	9 370 223,00
76	Produits financiers			2 000,00	2 000,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels reprises sur amortissements et provisions (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
78						
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 726 000,00		9 422 223,00	9 422 223,00	9 422 223,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		150 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
TOTAL		8 876 000,00		9 672 223,00	9 672 223,00	9 672 223,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = **9 672 223,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	296 723,00
--	-------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

Accusé de réception en préfecture
 974-210740005-20130121-DF0121-DM2101201310
 DE (11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)			745 600,00	745 600,00	745 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	652 119,00				
204	Subventions d'équipement versées			849 400,00	849 400,00	849 400,00
21	Immobilisations corporelles	803 576,20				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)			4 906 147,00	4 906 147,00	4 906 147,00
23	Immobilisations en cours	3 450 000,00				
	Total des opérations d'équipement			6 501 147,00	6 501 147,00	6 501 147,00
	Total des dépenses d'équipement	4 905 695,20				
10	Dotations, fonds divers et réserves			24 500,00	24 500,00	24 500,00
13	Subventions d'investissement			190 000,00	190 000,00	190 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues			214 500,00	214 500,00	214 500,00
	Total des dépenses financières	175 000,00				
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)			6 715 647,00	6 715 647,00	6 715 647,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 080 695,20				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)	150 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	300 000,00				
	TOTAL	5 230 695,20		6 965 647,00	6 965 647,00	6 965 647,00

D'001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 965 647,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)			4 148 924,00	4 148 924,00	4 148 924,00
13	Subventions d'investissement	3 480 195,20		1 650 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours			5 798 924,00	5 798 924,00	5 798 924,00
	Total des recettes d'équipement	3 480 195,20		5 200 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	710 000,00				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières			100 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00		620 000,00	620 000,00	620 000,00
	Total des recettes financières	910 000,00				
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)			6 418 924,00	6 418 924,00	6 418 924,00
	Total des recettes réelles d'investissement	4 390 195,20				
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	651 000,00		360 625,00	360 625,00	360 625,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00		186 098,00	186 098,00	186 098,00
041	Opérations patrimoniales (5)	957 000,00		546 723,00	546 723,00	546 723,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 908 000,00				
	TOTAL	5 341 195,20		6 965 647,00	6 965 647,00	6 965 647,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 965 647,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)	296 723,00
--	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
974 210 4065 20 130121-DCM2101201310-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 600 000,00		1 600 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 355 000,00		6 355 000,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)	1 009 500,00		1 009 500,00
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)	51 000,00		51 000,00
66	Charges financières	110 000,00		110 000,00
67	Charges exceptionnelles		186 098,00	186 098,00
68	Dotation aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues		360 625,00	360 625,00
023	Virement à la section d'investissement	9 125 500,00	546 723,00	9 672 223,00
Dépenses de fonctionnement - Total				+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 672 223,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 500,00		24 500,00
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)	190 000,00		190 000,00
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement	745 600,00		745 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées	849 400,00		849 400,00
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	4 906 147,00	250 000,00	5 156 147,00
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues	6 715 647,00	250 000,00	6 965 647,00
Dépenses d'investissement - Total				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 965 647,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement".
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
- (10) En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	131 500,00		131 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		250 000,00	250 000,00
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	6 154 723,00		6 154 723,00
74	Dotations et participations	2 874 000,00		2 874 000,00
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00		210 000,00
76	Produits financiers	2 000,00		2 000,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00		50 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		9 422 223,00	250 000,00	9 672 223,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 672 223,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	520 000,00		520 000,00
13	Subventions d'investissement	4 148 924,00		4 148 924,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 650 000,00		1 650 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		186 098,00	186 098,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		360 625,00	360 625,00
024	Produit des cessions d'immobilisations	100 000,00		100 000,00
Recettes d'investissement - Total		6 418 924,00	546 723,00	6 965 647,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 965 647,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour memoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
6042	Achat prestation de service	100 000,00	58 000,00	58 000,00
605	Achat matér., équip. trav.		85 000,00	85 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00	25 000,00	25 000,00
60612	Electricite	6 000,00	40 000,00	40 000,00
60618	Autres fournitures	5 000,00	2 100,00	2 100,00
60621	Combustible	3 000,00	6 500,00	6 500,00
60622	Carburants	40 000,00	48 000,00	48 000,00
60623	Alimentation	250 000,00	310 000,00	310 000,00
60628	Autres fournitures		7 000,00	7 000,00
60631	Fourn d'entretien	18 000,00	24 000,00	24 000,00
60632	Petits equipements	15 000,00	34 000,00	34 000,00
60633	Fournitures de voiries	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vetements de travail	25 000,00	28 000,00	28 000,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6065	Livres bibliotheque	8 000,00	14 000,00	14 000,00
6068	Fournitures diverses	36 300,00	7 000,00	7 000,00
611	Contrat prestation service	150 000,00	219 500,00	219 500,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	50 000,00	50 000,00
61521	Entretien des terrains	25 000,00	31 000,00	31 000,00
61522	Entretien batiments	50 000,00	60 000,00	60 000,00
61523	Entretien voies et reseaux	25 000,00	16 000,00	16 000,00
61551	Entret materiel roulant	45 000,00	47 000,00	47 000,00
61558	Entretien autres biens	15 000,00	9 000,00	9 000,00
6156	Maintenance materiels	35 000,00	34 000,00	34 000,00
616	Primes assurances	90 000,00	100 000,00	100 000,00
6182	Doc generale et technique	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6184	Frais de sejour er de stage	5 000,00	5 500,00	5 500,00
62 (5)				
6225	Ind gestion rm/regie	1 700,00	1 700,00	1 700,00
6226	Honoraires	15 000,00	8 100,00	8 100,00
6227	Frais actes et contentieux	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fetes et ceremonies	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6236	Catalogues et imprimes	5 000,00	13 000,00	13 000,00
6237	Publications	50 000,00	20 000,00	20 000,00
6238	Frais de relations publiques		2 500,00	2 500,00
6247	Transports collectifs	50 000,00	20 000,00	20 000,00
6251	Voyages/deplacements	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6256	Frais mission stage agent	3 000,00	7 000,00	7 000,00
6257	Receptions	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6261	Frais affranchissement	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais telecommunications	45 000,00	65 000,00	65 000,00
6281	Cotisations municipales	3 000,00	3 100,00	3 100,00
6282	Frais gardiennage eglise		10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncieres	30 000,00	31 000,00	31 000,00
6358	Autres impots et taxes		4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000,00	6 355 000,00	6 355 000,00

Accusé de réception en préfecture
 974 219740065 20130121 DCM2101201310-
 DE 012
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6331	Versement de transport	62 000,00	68 500,00	68 500,00
6332	Fnal 0,10 %	3 400,00	4 000,00	4 000,00
6336	Cot au cnrpt et au cdg	42 000,00	46 000,00	46 000,00
64111	Remuneration pers titulaire	1 050 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
64112	Nbi supplement familiale	34 000,00	35 000,00	35 000,00
64118	Autres indemnites	550 000,00	610 000,00	610 000,00
64131	Rem pers journ permanent	1 450 000,00	1 650 000,00	1 650 000,00
64168	Remuneration ces	956 600,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6451	Cot ss patronale tit	530 000,00	630 000,00	630 000,00
6453	Cot caisse de retraite	365 000,00	395 000,00	395 000,00
6454	Cotisations aux assedic	155 000,00	190 000,00	190 000,00
6458	Cotisations autres organ.sociaux	25 000,00	44 000,00	44 000,00
6472	Alloc familiale tit	17 000,00	15 000,00	15 000,00
64731	Alloc. chômage versées direct.		10 000,00	10 000,00
6475	Medecine du travail	12 000,00	15 000,00	15 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00	80 000,00	80 000,00
64831	Autres indemnites aux agents	90 000,00	168 000,00	168 000,00
6488	Autres charges de personnel	40 000,00	44 500,00	44 500,00
014	Atténuation de produits			
		994 500,00	1 009 500,00	1 009 500,00
65	Autres charges de gestion courante			
6531	Indemnites elus cot ouv	95 527,80	125 000,00	125 000,00
6532	Frais mission maire/adj	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6533	Cot irc pat indemnites elus	2 800,00	4 500,00	4 500,00
6535	Formation maire/adjoints		5 000,00	5 000,00
6541	Pertes sur creances irrecoverables	50 000,00	10 000,00	10 000,00
6553	Cot service incendie	95 000,00	105 000,00	105 000,00
657361	Subvention caisse des ecoles	40 000,00	40 000,00	40 000,00
657362	Subv. ccas	140 000,00	140 000,00	140 000,00
6574	Subventions associations		566 500,30	566 500,30
6574AC	Subvent° a anciens combattants	1 100,00		
6574ADC	Subvent° a ass des communes	1 106,00		
6574ADIL	Subvent° a adil	2 871,00		
6574AHPP	Subventions a ahppp	4 000,00		
6574AMDR	Subvent° a amdr	2 670,00		
6574AMF	Subvent° a amf	270,00		
6574ANGA	Subvent° a angar la music	1 200,00		
6574AR	Subvent° a amicale regimentaire	3 000,00		
6574ARUM	Subvent° a ass arums	3 000,00		
6574CAPP	Subvent° a capp	40 000,00		
6574CAUE	Subvent° a caue	3 319,00		
6574CE	Subvent° a club energy	1 400,00		
6574CS	Subvent° a club sourire	2 900,00		
6574CSPP	Subvent° a cspp	40 000,00		
6574D	Subventions omjl ctre aere	94 000,00		
6574EM	Subvention ecole de musique	85 000,00		
6574GOJU	Subvent° a goju ryu	3 000,00		
6574H	Subventions omjls mini aere	84 000,00		

Accuse de réception en préfecture
 974 25 74 0065-2013-0210-0120-1310-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6574J	Subventions oms	119 000,00		
6574JOLI	Subvent° a ass joli coeur	1 900,00		
6574JR	Subvent° a just roller	3 500,00		
6574KD	Subvent° a karate do	4 000,00		
6574MAIL	Subvent° a maill arts bourbon	2 000,00		
6574MLE	Subvent° a mission locale est	6 076,20		
6574MP	Subvent° aux merveilles plaines	1 900,00		
6574SCOU	Subvent° a scouts et guides	1 000,00		
6574SPEE	Subvent° a speed badminton	300,00		
6574T	Subventions au domaine des tourelles	23 000,00		
6574TAID	Subvent° a ass taïdo	2 400,00		
6574TENN	Subvent° a tennis club palmplainois	900,00		
6574UNSS	Subvent° a unss	3 000,00		
6574USEP	Subvent° a usep	6 000,00		
6574VF	Subvent° a villages fleuris	160,00		
6574VTT	Subvent° a vtt randonnees	700,00		
6574Z	Subvention au kaf	20 000,00		
658	Charges de la gestion courante		10 999,70	10 999,70
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = (011+012+014+65+656)		7 794 500,00	8 964 500,00	8 964 500,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	45 500,00	51 000,00	51 000,00
668	Autres charges financières		10 000,00	10 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00	40 000,00	40 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	40 000,00	1 000,00	1 000,00
	Calcul du 66112 (5) Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)	85 000,00	110 000,00	110 000,00
6714	Bourses et prix	35 000,00	35 000,00	35 000,00
673	Titres annulés	50 000,00	25 000,00	25 000,00
678	Autres charges exceptionnelles		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 925 000,00	9 125 500,00	9 125 500,00

023	Virement à la section d'investissement	651 000,00	360 625,00	360 625,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	300 000,00	186 098,00	186 098,00
6811	Dotations amortissement	300 000,00	186 098,00	186 098,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		951 000,00	546 723,00	546 723,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct. (10)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		951 000,00	546 723,00	546 723,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		8 876 000,00	9 672 223,00	9 672 223,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	+
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 672 223,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
- (9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	100 000,00	131 500,00	131 500,00
70311	Concessions cimetiére		1 500,00	1 500,00
7067	Regie cantine	100 000,00	130 000,00	130 000,00
73	Impôts et taxes	5 789 000,00	6 154 723,00	6 154 723,00
73111	Contributions directes	1 300 000,00	1 395 723,00	1 395 723,00
7331	Taxe d'enl. ordures ménag	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7336	Regie marche forain	15 000,00	15 000,00	15 000,00
7372	Taxe sur carburant	820 000,00	840 000,00	840 000,00
7373	Octroi de mer	3 600 000,00	3 800 000,00	3 800 000,00
7381	Taxe d'enregistrement		50 000,00	50 000,00
7388	Autres taxes diverses	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74	Dotations et participations	2 597 000,00	2 874 000,00	2 874 000,00
7411	Dotation forfaitaire	1 190 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
74121	Dotation aménagement	290 000,00	300 000,00	300 000,00
74127	Dotation nationale perequation	110 000,00	110 000,00	110 000,00
746	Dotat° globale decentralisation		7 000,00	7 000,00
74718	Autres participations	750 000,00	800 000,00	800 000,00
7478	Participation caf pars	200 000,00	400 000,00	400 000,00
74833	Etat comp. taxe professionnelle	2 000,00	2 000,00	2 000,00
74834	Etat comp taxes foncieres	25 000,00	25 000,00	25 000,00
74835	Etat comp taxe habitation	30 000,00	30 000,00	30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	210 000,00	210 000,00
752	Revenus des immeubles	75 000,00	80 000,00	80 000,00
758	Produits gestion courante	115 000,00	130 000,00	130 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 70+73+74+75+013		8 676 000,00	9 370 223,00	9 370 223,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)		2 000,00	2 000,00
768	Autres prod financiers		2 000,00	2 000,00
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		8 726 000,00	9 422 223,00	9 422 223,00

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)	150 000,00	250 000,00	250 000,00
722	Travaux en regie	150 000,00	250 000,00	250 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		150 000,00	250 000,00	250 000,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	8 876 000,00	9 672 223,00	9 672 223,00
---	--------------	--------------	--------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	+
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	=
	9 672 223,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	652 119,00	745 600,00	745 600,00
2031	Frais d'études et de recherches	652 119,00	725 600,00	725 600,00
205	Concessions et droits similaires		20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	803 576,20	849 400,00	849 400,00
2111	Terrains nus	200 000,00	304 000,00	304 000,00
2158	Autres matériels et outillages		11 000,00	11 000,00
2182	Matériel de transport	200 000,00	234 400,00	234 400,00
2183	Matériel bureau & informatique	300 000,00	100 000,00	100 000,00
2184	Mobilier	33 576,20	100 000,00	100 000,00
2188	Autres immobilisations	70 000,00	100 000,00	100 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	3 450 000,00	4 906 147,00	4 906 147,00
2312	Aménagement terrains	120 000,00		
2313	Constructions - immobilisations en cours	1 748 000,00	3 898 647,00	3 898 647,00
2315	Installat ^o techniques	1 582 000,00	1 007 500,00	1 007 500,00
	Total des opérations			
		4 905 695,20	6 501 147,00	6 501 147,00
	Total des dépenses d'équipement			

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		24 500,00	24 500,00
1313	Subvent ^o transférable département		24 500,00	24 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00	190 000,00	190 000,00
1641	Remboursement d'emprunts	175 000,00	190 000,00	190 000,00
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

Accusé de réception en préfecture
 974-21974-0065-20130121-DCM2104200310-
 DE
 020
 Dépenses Imp. 2013
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
Total des dépenses financières		175 000,00	214 500,00	214 500,00

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 080 695,20	6 715 647,00	6 715 647,00
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	150 000,00	250 000,00	250 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)			
	Charges transférées (7)	150 000,00	250 000,00	250 000,00
2313	Constructions - immobilisations en cours		100 000,00	100 000,00
2315	Installat° techniques	150 000,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		150 000,00	250 000,00	250 000,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 230 695,20	6 965 647,00	6 965 647,00
---	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
+	
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 965 647,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, III.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III
B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	3 480 195,20	4 148 924,00	4 148 924,00
1322	Subventions region	1 979 095,20	3 613 924,00	3 613 924,00
1323	Subvent° département	1 286 100,00		
13251	Subvent° de groupements de collectivites	80 000,00	500 000,00	500 000,00
1326	Dsc dotation de solidarite	100 000,00		
1327	Etat et établissements nationaux	15 000,00		
1332	Amendes de police	20 000,00	35 000,00	35 000,00
1342	Amendes de police			
16	Emprunts et dettes assimilées		1 650 000,00	1 650 000,00
1641	Remboursement d'emprunts		1 650 000,00	1 650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	3 480 195,20	5 798 924,00	5 798 924,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	710 000,00	520 000,00	520 000,00
10222	F.c.t.v.a	650 000,00	470 000,00	470 000,00
10223	Taxes aménagement	60 000,00	50 000,00	50 000,00
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Autres subventions d'investiss. non transférables			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

Accusé de réception en préfecture
974-219140065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
024	Produits des cessions d'immobilisation	200 000,00	100 000,00	100 000,00
024	Produits des cessions	200 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des recettes financières		910 000,00	620 000,00	620 000,00

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	4 390 195,20	6 418 924,00	6 418 924,00
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) pour mémoire budget primitif précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement	651 000,00	360 625,00	360 625,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)	300 000,00	186 098,00	186 098,00
28181	Instal généré agencements et aménag divers		1 384,97	1 384,97
28182	Amortissement matériel de transport		82 516,96	82 516,96
28183	Matériel de bureau & informatique		29 253,24	29 253,24
28184	Mobilier		32 195,23	32 195,23
28188	Autres (immobilisations corporelles)	300 000,00	40 747,60	40 747,60
TOTAL DES PRÉLEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		951 000,00	546 723,00	546 723,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		951 000,00	546 723,00	546 723,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 341 195,20	6 965 647,00	6 965 647,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 965 647,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p.4 - Modalités de vote. IV

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)
LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (2)	Libellé (3)	Realisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seule cette colonne est renseignée.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Services généraux des administrations (sauf 01)	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement et formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	
DEPENSES (3)	898 400,00	3 110 119,00	350 000,00	416 000,00	1 811 128,00	370 000,00	6 965 647,00				
Depenses de l'exercice	898 400,00	3 110 119,00	350 000,00	416 000,00	1 811 128,00	370 000,00	6 965 647,00				
000											
01											
02											
03											
04											
05											
06											
07											
08											
09											
10											
11											
12											
13											
14											
15											
16											
Restes à réaliser-reports											

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Services généraux des administrations (sauf 01)	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement et formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagement et services urbains, environnement	Action économique	
RECETTES (3)	2 716 723,00	3 373 924,00	240 000,00	-416 000,00	-1 811 128,00	-370 000,00	6 965 647,00				
Recettes de l'exercice	2 716 723,00	3 373 924,00	240 000,00	-416 000,00	-1 811 128,00	-370 000,00	6 965 647,00				
021											
024											
040											
10											
13											
16											
Restes à réaliser-reports											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R.2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubriques).

Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Pour le croisement, par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée (chapitre, article ou article spécialisé).

(3) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP+DW+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.

Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).

Les Lignes de reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilable.

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale				03 Justice		04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subv. globale	048 Autres actions coop. décent.				
DEPENSES (3)	6 105 199,70			2 500,00	79 500,00	574 500,30						6 761 700,00	
Depenses de l'exercice	6 105 199,70			2 500,00	79 500,00	574 500,30						6 761 700,00	
011 Charges a caracteres general	577 500,00			2 500,00	79 500,00	8 000,00						667 500,00	
012 Charges de personnel & frais assimilés	5 229 700,00											5 229 700,00	
85 Autres charges gestion	147 999,70					566 500,30						714 500,00	
86 Charges financières	40 000,00											40 000,00	
87 Charges exceptionnelles	110 000,00											110 000,00	
Restes à réaliser-reports													
FONCTIONNEMENT													
DEPENSES (3)	6 896 000,00			-2 500,00	79 500,00	574 500,30						6 897 500,00	
Recettes de l'exercice	6 896 000,00			-2 500,00	79 500,00	574 500,30						6 897 500,00	
70 Produits de gestion cour												1 500,00	
73 Impôts et taxes	4 690 000,00											4 690 000,00	
74 Autres attrib. subvent*. participations	2 074 000,00											2 074 000,00	
75 Autres produits de gest.	130 000,00											130 000,00	
76 Produits financiers	2 000,00											2 000,00	
Restes à réaliser-reports													
SOLDE	790 800,30			-2 500,00	-79 500,00	-574 500,30						135 800,00	

INVESTISSEMENT												
DEPENSES (3)	898 400,00											898 400,00
Depenses de l'exercice	898 400,00											898 400,00
16 Emprunts & dettes ass.	190 000,00											190 000,00
20 Immob. incorporelles	20 000,00											20 000,00
21 Immob. corporelles	688 400,00											688 400,00
23 Constructions												
Restes à réaliser-reports												
RECETTES (3)	635 000,00											635 000,00
Recettes de l'exercice	635 000,00											635 000,00
024 Produits des cessions	100 000,00											100 000,00
13 Subv. des investissements	535 000,00											535 000,00
Restes à réaliser-reports												

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES
(sauf 01 opérations non ventilables)

Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale					03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies		025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	
SOLDE	-263 400,00								-263 400,00

Accusé de réception en préfecture
074 219 740065 20130124 DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV
A1 - 1

FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES

Libellé (2)	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure				12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours		
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES (3)						
Depenses de l'exercice				105 000,00		105 000,00
65 Autres charges gestion				105 000,00		105 000,00
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE				-105 000,00		-105 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)						
Depenses de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						

RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE						

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

Libellé	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré				22 Enseignement du second degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	S/fonction 25 251 Hébergement et restauration scolaires
	20 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées				
		87 600,00	67 800,00	75 500,00				388 600,00
DEPENSES (3)		87 600,00	67 800,00	75 500,00				388 600,00
Depenses de l'exercice		87 600,00	67 800,00	75 500,00				388 600,00
011 Charges a caractere general				35 500,00				321 500,00
012 Charges de personnel & frais assimilés		87 600,00	67 800,00	40 000,00				67 100,00
65 Autres charges gestion								
Restes à réaliser-reports								

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	130 000,00
70 Produits de gestion cour	130 000,00
74 Autres attrib. subvent. participations	130 000,00
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-87 600,00
	54 500,00
	-388 600,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	50 000,00
21 Immob. corporelles	2 960 119,00
23 Constructions	50 000,00
Restes à réaliser-reports	
	50 000,00
	50 000,00
	100 000,00
	100 000,00

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	3 373 924,00
13 Sub.des investissements	3 373 924,00
Restes à réaliser-reports	
	3 373 924,00
SOLDE	-2 960 119,00
	3 323 924,00
	-100 000,00

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv.ann.	
	FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES (3)					619 500,00
	Dépenses de l'exercice					619 500,00
01	Charges a caractère general					357 000,00
012	Charges de personnel & frais assimilés					222 500,00
65	Autres charges gestion					40 000,00
	Restes à réaliser-reports					

	RECETTES (3)					130 000,00
	Recettes de l'exercice					130 000,00
70	Produits de gestion cour					130 000,00
74	Autres attrib. subvent", participations					
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					-489 500,00

INVESTISSEMENT						
	DEPENSES (3)					3 110 119,00
	Dépenses de l'exercice					3 110 119,00
21	Immob. corporelles					150 000,00
23	Constructions					2 960 119,00
	Restes à réaliser-reports					

	RECETTES (3)					3 373 924,00
	Recettes de l'exercice					3 373 924,00
13	Sub. des investissements					3 373 924,00
	Restes à réaliser-reports					
	SOLDE					263 805,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV
A1 - 3

(2)	TOTAL
Libellé	

DEPENSES (3)	132 800,00
Dépenses de l'exercice	132 800,00
011 Charges a caractere general	47 000,00
012 Charges de personnel & frais assimilés	85 800,00
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-132 800,00

DEPENSES (3)	360 000,00
Dépenses de l'exercice	360 000,00
20 Immob. incorporelles	50 000,00
23 Constructions	310 000,00
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	240 000,00
Recettes de l'exercice	240 000,00
13 Sub.des investissements	240 000,00
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-120 000,00

Accusé de réception en préfecture
 974 219740065-20130121-DCM2101201310-
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

Libellé	40 Services communs			Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 42 Jeunesse			S/Fonction 42	TOTAL
	411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipt sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances			
DEPENSES (3)		18 000,00								18 000,00	
Dépenses de l'exercice		18 000,00								18 000,00	
011 Charges à caractère général		18 000,00								18 000,00	
Restes à réaliser-reports											

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	-18 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)		INVESTISSEMENT	
20 Dépenses de l'exercice	405 000,00	11 000,00	416 000,00
Immob. incorporelles	405 000,00	11 000,00	416 000,00
21 Immob. corporelles	405 000,00	11 000,00	405 000,00
Restes à réaliser-reports			11 000,00
RECETTES (3)			
Recettes de l'exercice			
Restes à réaliser-reports		-11 000,00	
SOLDE	-405 000,00		-416 000,00

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 5

FONCTION 5 INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Libellé	Détail de la sous-fonction 51 Santé			Détail de la sous-fonction 52				TOTAL
	510 Services communs	511 Dispensaires et autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Serv.à caract. social pour handicap. et inadaptés	522 Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	523 Actions en faveur des personnes en difficultés	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)									140 000,00
Depenses de l'exercice									140 000,00
Autres charges gestion									140 000,00
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									-140 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)									
Depenses de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									

RECETTES (3)									
Recettes de l'exercice									
Restes à réaliser-reports									
SOLDE									

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM21012013
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 6
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FUNCTION 6 FAMILLE

Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
---------	---------------------	---	--------------------------------------	-----------------------	-------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)	
Depenses de l'exercice	
Restes à réaliser-reports	

RECETTES (3)	
Recettes de l'exercice	
13 Sub-des investissements	
Restes à réaliser-reports	
SOLDE	

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

FONCTION 7 LOGEMENT

Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	TOTAL
---------	------------------------	------------------------------	-------------------------------	--	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)					
Dépenses de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					
RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice					
Autres produits de gest.					
Restes à réaliser-reports					
SOLDE					

	80 000,00				80 000,00
75	80 000,00				80 000,00
	80 000,00				80 000,00
	80 000,00				80 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)					
Dépenses de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					

RECETTES (3)					
Recettes de l'exercice					
Restes à réaliser-reports					
SOLDE					

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130120-DCM 0120
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV
A1 - 8

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	sif 81 Services urbains				sif 82 Aménagement urbain			
	810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs
DEPENSES (3)		25 000,00						1 187 900,00
Depenses de l'exercice		25 000,00						1 187 900,00
0011 Charges a caractere general		25 000,00						432 000,00
0012 Charges de personnel & frais assimilés								755 900,00
Restes à réaliser-reports								

FONCTIONNEMENT

RECETTES (3)								250 000,00
Recettes de l'exercice								250 000,00
042 Operation ordre section a section								250 000,00
Restes à réaliser-reports								
SOLDE		-25 000,00						-937 900,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)								508 528,00
Depenses de l'exercice								508 528,00
040 Operation ordre section a section								250 000,00
13 Sub des investissements								
20 Immob. incorporelles								
23 Constructions								258 528,00
Restes à réaliser-reports								

RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
13 Sub des investissements								
Restes à réaliser-reports								
SOLDE							-85 000,00	-508 528,00

Accusé de réception en préfecture
074-219740065-20130121-DCN12-04

DE
Date de téltransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé	s/f 82 Aménagement urbain				TOTAL
	822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagt urbain	830 Services communs	
	17 000,00			97 600,00	1 327 500,00
DEPENSES (3)					1 327 500,00
Dépenses de l'exercice	17 000,00			97 600,00	1 327 500,00
011 Charges a caractère general	17 000,00			36 500,00	510 500,00
012 Charges de personnel & frais assimilés				61 100,00	817 000,00
Restes à réaliser-reports					

FONCTIONNEMENT

		831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
DEPENSES (3)					250 000,00
Recettes de l'exercice					250 000,00
042 Operation ordre section a section					250 000,00
Restes à réaliser-reports					
SOLDE	-17 000,00	-97 600,00			-1 077 500,00

INVESTISSEMENT

		830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
DEPENSES (3)						1 811 128,00
Dépenses de l'exercice						1 811 128,00
040 Operation ordre section a section						250 000,00
13 Sub.des investissements						24 500,00
20 Immob, incorporelles						270 600,00
23 Constructions						1 266 028,00
Restes à réaliser-reports						

		830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécif.de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
RECETTES (3)						
Recettes de l'exercice						
13 Sub.des investissements						
Restes à réaliser-reports						
SOLDE	-922 500,00	-295 100,00				-1 811 128,00

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1 - 9
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE

Libellé	90 Interventions économiques	91 Foirés et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
---------	---------------------------------	-------------------------	--	---	--	-------------------------	---	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (3)								
Recettes de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								

RECETTES (3)	15 000,00							15 000,00
Recettes de l'exercice	15 000,00							15 000,00
73 Impôts et taxes	15 000,00							15 000,00
Restes à réaliser-reports								
SOLDE	15 000,00							15 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES (3)					370 000,00			370 000,00
Depenses de l'exercice					370 000,00			370 000,00
20 Immob. incorporelles					370 000,00			370 000,00
23 Constructions					370 000,00			370 000,00
Restes à réaliser-reports								

RECETTES (3)								
Recettes de l'exercice								
Restes à réaliser-reports								
SOLDE					-370 000,00			-370 000,00

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCN 210
 Date de téltransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A2.1
DETTE POUR FINANCER D'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.2
AUTRES DETTES	A2.3

A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL	2 050 652,56	849 905,61	218 373,21	34 164,59	184 208,27
Auprès des organisme de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole	278 305,51	176 130,15	25 193,87	5 178,63	20 015,24
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	1 372 347,05	556 466,78	133 769,75	27 817,87	105 951,88
Société Générale					
BFT	400 000,00	117 308,68	59 409,59	1 168,09	58 241,15
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organisme de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)					
(3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441

"opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

A2.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restant
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A2.4

A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
Emprunt Dexia Ville	CLF	457 347,05	169 414,06	133 014,99	5,60	8 852,04	19,93
Réaménagement CRCA ville	CRCA	128 305,51	26 130,15	13 614,91	8,60	1 983,79	3,07
Emprunt Dexia Ville	CLF	915 000,00	387 052,72	317 499,91	5,25	18 965,83	45,54
TOTAL		1 500 652,56	582 596,93	464 129,81		29 801,66	68,54
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
Emprunt BFT	BFT	400 000,00	117 308,68	59 067,18	0,98	1 168,09	13,80
Programme investissement 2012	CRCA	150 000,00	150 000,00	142 500,00	2,78	3 194,84	17,65
TOTAL		550 000,00	267 308,68	201 567,18		4 362,93	31,45
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL		2 050 652,56	849 905,61	665 696,99		34 164,59	100,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement)

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV
A2.6

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (7)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en intérêts et capital	ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (7)	Niveau de taux (5)				
																	(4)
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt après d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
 (3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
 (4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
 (5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (6) Taux annuel, tous frais compris.
 (7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DG2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE TRESORERIE	A2.7 A2.8

A2.7 - ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A2.8 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
	DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D	325 000,00		464 500,00
	HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C	175 000,00		214 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	175 000,00		190 000,00
163	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	175 000,00		190 000,00
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
	Autres dépenses financières (sous-total) (B)			24 500,00
10	Reversement de dotations et fonds divers			
13	Remboursement de subventions			24 500,00
26	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation			
266	Autres formes de participation			
27	Autres immobilisations financières			
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)			
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)			
274	Prêts accordés			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			

	Transferts entre sections = C+ D	150 000,00		250 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (C)			
15	Sur provisions pour risques et charges			
10	Sur apports, dotations et réserves			
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat			
9	Sur provisions pour dépr. d.....			
	Autres opérations			
	Charges transférées (D) = E + F + G	150 000,00		250 000,00
	Travaux en régie (E)	150 000,00		250 000,00
2313	Constructions - immobilisations en cours			100 000,00
2315	Installat* techniques	150 000,00		150 000,00
	Charge à répartir sur plusieurs exercices (F)			
	Stocks et en-cours (G)			

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	I	D001	IV
	464 500,00		464 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf p.4 - Modalités de vote III

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		1 861 000,00		1 166 723,00
Ressources propres externes (a)		710 000,00		520 000,00
10222	FCTVA	650 000,00		470 000,00
10223	TLE	60 000,00		50 000,00
10224	Versement au titre du P.L.D.			
10225	Participation pour dépasement du COS.			
10228	Autres fonds globalisés			
Autres recettes financières (b)		200 000,00		100 000,00
138	Autres subv. d'invest. Non transf.			
261	Titres de participation			
274	Remboursement de prêts			
024	Produits des cessions	200 000,00		100 000,00
Transferts entre sections (c)		300 000,00		186 098,00
28181	Instal géné agencements et aménag divers			1 384,97
28182	Amortissement matériel de transport			82 516,96
28183	Matériel de bureau & informatique			29 253,24
28184	Mobilier			32 195,23
28188	Autres (immobilisations corporelles)	300 000,00		40 747,60
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	651 000,00		360 625,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1068 (3)	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	1 166 723,00			1 166 723,00

Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)
	702 223,00
Solde des op. financières	

	Montant	
Dépenses financières (IV)	IV	464 500,00
Recettes financières (V)	V	1 166 723,00
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (6)	702 223,00
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)	VI - c/2763 - D (6)	452 223,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf p. 4 - Modalités de vote III

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.1.1

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.1.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		Recettes issues de la TEOM		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			Dotation et participations reçues		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de charges		013	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues (3)				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...	...		20...		
13...	...		21...		
...	...		22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45... 1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédent (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :							
DEPENSES 0				RECETTES 0			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2013	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2013
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :							
DEPENSES 0				RECETTES 0			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (1)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2013	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2013
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Accusé de réception en préfecture
 974-21-19740065-20130121-D-2013-0113
 DE
 Date de télétransmission : 28/11/2013
 Date de réception préfecture : 28/11/2013

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5art. L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT

Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuité garantie au cours de l'exercice en capital en intérêts	
							Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux					
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																	
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																	
Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.2
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.3
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.4
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.5

B1.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier										
	Immobilier										
	Mobilier										
	Immobilier										
	Mobilier										
	Immobilier										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.4 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.6

B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
Etude complexe sportif Bassin Cadet	1 500 000,00		1 500 000,00
Construction école 1er village	4 000 000,00		4 000 000,00
Equipement sportif 1er village	3 000 000,00		3 000 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	... (1)
		Reste à employer au 01/01/N			
		Recettes			
		Dépenses			
		Restes à employer au 31/12/N			

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale

IV - ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
	405 000,00	547 500,00	547 500,00
	2 000 000,00	2 000 000,00	
	162 119,00	1 837 881,00	1 000 000,00

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

Total des recettes grevées d'une affectation

IV
B2.1
B2.2

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

FILIERES	GRADES	Cat.	POSTES PREVUS			POSTES POURVUS						POSTES	
			TC	TNC	Total	TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC	Total	Disponibles
DIRECTION	Directeur Général des Services	A	1		1	1						1	0
	Total		1	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0
CABINET	Collaborateur du cabinet	A	1		1					1		1	0
	Total		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0
	Attaché Principal	A	2		2	1						1	1
	Attaché	A	4		4	2				2		4	0
	Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1	1						1	0
	Rédacteur Principal 2ème classe	B	1		1	1						1	0
	Rédacteur	B	9		9	6				1		7	2
	Adjoint Adm Principal 1ère Classe	C	1		1							0	1
	Adjoint Adm Principal 2ère Classe	C	1		1							0	1
	Adjoint Administratif 1ère Classe	C	5		5					4		4	1
	Adjoint Administratif 2ème classe	C	22	1	23	11		8		2		21	2
	Total		46	1	47	22	0	8	0	9	0	39	10
TECHNIQUE	Ingénieur Principal	A	1		1							0	1
	Ingénieur	A	2		2	1						1	1
	Technicien Principal de 1ère classe	B	1		1	1						1	0
	Technicien supérieur	B	5		5	1				3		4	1
	Agent de Maîtrise	C	1		1					1		1	0
	Adjoint technique Ppal 1ère cl	C	6	1	7	5						5	2
	Adjoint technique Ppal 2ème cl	C	67	20	87	17	3	38	5	9	0	72	15
Total		83	21	104	25	3	38	5	13	0	84	20	
SANITAIRE & SOCIALE	Assistant socio-éducatif	B	1		1					1		1	0
	Auxiliaire puériculture princ. 1ère classe	C	1		1							0	1
	Auxiliaire puériculture princ. 2ème classe	C	1		1							0	1
	Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	3		3							0	3
	ATSEM principale de 2ème classe	C	1		1	1						1	0
	ATSEM de 1ère classe	C	3	4	7			2	3			5	2
Total		10	4	14	1	0	2	3	1	0	7	7	
SPORTIVE	Coordinateur Activités Physiques et Sportives	B	1	1	2						1	1	1
	Coordinateur Activités Physiques et Sportives	C	1		1	1						1	0
	Total		2	1	3	1	0	0	0	0	1	2	1
ANIMATION	Adjoint d'animation princ. 1ère classe	C	1		1							0	1
	Adjoint d'Animation 1ère classe	C	2		2	1						1	1
	Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	6		6							0	6
	Total		9	0	9	1	0	0	0	0	0	1	8
CULTURELLE	Attaché de conservation du patrimoine	A	1		1					1		1	0
	Assistant Cons. patr. princ. de 2ème Cl	B	1		1	1						1	0

	Assistant de conservation	B	1		1							0	1
	Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	2	3	1						1	2
	Total		4	2	6	2	0	0	0	1	0	3	3
POLICE MUNICIPALE	Chef de police municipale	C	1		1	1						1	0
	Brigadier-chef principal	C	1		1							0	1
	Brigadier	C	1		1	1						1	0
	Gardien	C	2		2	1						1	1
	Total		5	0	5	3	0	0	0	0	0	3	2
TOTAL			161	29	190	56	3	48	8	25	1	141	51

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201310-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
Permanents	63		128 633,07 €	
Contractuels	32		75 838,71 €	
TOTAL GENERAL	95		204 472,68 €	

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 Janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel.*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (- 31H30) dans les communes de - 2000 habitants.*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C.*

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres (préciser).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital	SPLA MARAINA	SPLA MARAINA	Sté publique locale aménagement	9 036 €
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	OMJL OMS Ecole de musique		association association association	110000€ 113000€ 115000€
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCL, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

(1) et n'effectuant que des opérations de fonctionnement à l'exclusion de toutes dépenses d'investissement.


IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ETSIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées état 1259 de 2012	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	3 206 000,00	0%	15,68%	0%	502 701,00	0%
TFPB	2 710 000,00	0%	32,59%	0%	883 189,00	0%
TFPNB	24 400,00	0%	40,30%	0%	9 833,00	0%
Taxe professionnelle	0%	%	0%		
TOTAL	5 940 400,00	0%			1 395 723,00	0%

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Saint-Lambert





Nombre de membres en exercice 27.....
 Nombre de membres présents 19.....
 Nombre de suffrages exprimés 19.....
 VOTES : Pour 17.....
 Contre 2.....
 Abstentions



Date de convocation : 15/01/2013

Présenté par le Maire.....(1),
 A la Plaine des Palmistes..... le 21 janvier 2013.....

Le Maire.....(1),
 Délibéré par le Conseil Municipal.....(2), réunion en session ordinaire.....
 A..... le 21 janvier 2013.....

Les membres du Conseil Municipal.....(2)

Certifié exécutoire par le Maire.....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/01/13....., et de la publication le 28/01/13.....
 A la Plaine des Palmistes..... le 28/01/13.....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201310-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°11 : Adoption du Budget Primitif 2013 du
Service d'adduction d'eau potable.**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


Le Maire
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°11 : Adoption du Budget Primitif 2013 du Service d'adduction d'eau potable

Le projet de budget primitif s'élève à € 1 215 800 € réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : 651 900 €
- Section d'investissement : 563 900 €

A) Les Dépenses

Dans le cadre de sa politique globale de gestion et de distribution raisonnées de la ressource aquifère, la collectivité va mener à bien les opérations de remise en service de la station de potabilisation du Bras des calumets (+75 000€).

Cette remise en service de la station de potabilisation permettra d'améliorer de façon durable la qualité de l'eau desservie aux différents abonnés.

Par ailleurs, des travaux de réfection du réseau seront poursuivis et ce afin d'améliorer le rendement, tout comme la mise en place de compteurs de sectorisation et de compteurs individuels (+ 50 000€).

En outre, la municipalité va se lancer dans la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable dont l'objectif est :

- de faire le point sur les conditions réglementaires, techniques et financières d'Alimentation en eau potable,
- de pointer les problèmes existants, tant réglementaires que techniques, tant quantitatifs que qualitatifs, tant au niveau de la ressource qu'au niveau des systèmes de production et de distribution,
- d'élaborer un programme de travaux sur le court, moyen et long terme adapté aux besoins de la collectivité et à ses moyens et éventuellement un programme de travaux permettant de gérer la phase transitoire pendant laquelle des études complémentaires sont menées pour définir le scénario (+ 60 000€).

Enfin, il est prévu la rénovation du local des mimosas afin d'y installer le service des eaux (+ 123 000€).

B) Les Recettes

La redevance d'eau constitue la part la plus importante des recettes de ce budget. Afin de préserver le pouvoir d'achat des redevables, la Commune a fait le choix de ne pas revaloriser les tarifs en vigueur pour 2013. Seule l'extension du périmètre des abonnés procurera de nouvelles recettes (+ 525 000€).

En investissement, il est prévu une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 75 000 € ainsi qu'un emprunt complémentaire de 188 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits de service, du domaine	525 000	011	Charges à caractère général	79 000
75	Autres produits de gestion courante	3 000	012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000
77	Produits exceptionnels	10 000	66	Charges financières	32 000
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	113 900	67	Charges exceptionnelles	10 000
			023	Virement	58 727,56
			042	Op. d'ordre de transfert entre sections	242 172,44
TOTAL		651 900	TOTAL		651 900
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
13	Subvention d'investissement	75 000	20	Immobilisations incorporelles	87 000
			21	Immobilisations corporelles	75 000
16	Emprunt	188 000	23	Immobilisations en cours	223 000
021	Virement	54 727,56	16	Emprunt et dettes assimilées	55 000
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	242 172,44	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	113 900
TOTAL		563 900	TOTAL		563 900

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2013 du service d'adduction d'eau potable chapitre par chapitre,
- **Autorise** le maire ou son adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	651 900,00	651 900,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		651 900,00	651 900,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	563 900,00	563 900,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		563 900,00	563 900,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 215 800,00	1 215 800,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	130 000,00		79 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		230 000,00		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		360 000,00		309 000,00		
66	Charges financières	20 000,00		32 000,00		
67	Charges exceptionnelles	20 000,00		10 000,00		
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		400 000,00		351 000,00		
+						
023	Virement à la section d'investissement (6)	60 900,00		58 727,56		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00		242 172,44		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		300 900,00		300 900,00		
+						
TOTAL		700 900,00		651 900,00		

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	584 000,00		525 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		3 000,00		
Total des recettes de gestion courante		587 000,00		528 000,00		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			10 000,00		
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		587 000,00		538 000,00		
+						
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00		113 900,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		113 900,00		113 900,00		
+						
TOTAL		700 900,00		651 900,00		

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00		87 000,00		
21	Immobilisations corporelles	40 000,00		75 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	65 000,00		223 000,00		
	Total des opérations d'équipement	175 000,00		385 000,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00		65 000,00		
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	55 000,00		65 000,00		
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	230 000,00		450 000,00		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00		113 900,00		
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	113 900,00		113 900,00		
	TOTAL	343 900,00		563 900,00		

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement	43 000,00		75 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées			188 000,00		
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	43 000,00		263 000,00		
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	43 000,00		263 000,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	60 900,00		58 727,56		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00		242 172,44		
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	300 900,00		300 900,00		
	TOTAL	343 900,00		563 900,00		

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	79 000,00		79 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		230 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	32 000,00		32 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		10 000,00
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.		242 172,44	242 172,44
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		58 727,56	58 727,56
	Dépenses d'exploitation - Total	351 000,00	300 900,00	651 900,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	651 900,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		113 900,00	113 900,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	65 000,00		65 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	87 000,00		87 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	75 000,00		75 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	223 000,00		223 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	450 000,00	113 900,00	563 900,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 900,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	525 000,00		525 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		3 000,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	10 000,00	113 900,00	123 900,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		538 000,00	113 900,00	651 900,00

+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	
		651 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	75 000,00		75 000,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	188 000,00		188 000,00
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		242 172,44	242 172,44
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		58 727,56	58 727,56
Recettes d'investissement - Total		263 000,00	300 900,00	563 900,00

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
		563 900,00

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201311-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	130 000,00	79 000,00	
604	Achats etudes prest.services equip. trav	15 000,00	5 000,00	
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie ...)	3 000,00	1 000,00	
6062	Produits de traitement	8 000,00	4 600,00	
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	2 000,00	2 500,00	
60631	Fourn. d'entretien (produits)	1 000,00		
60632	Fourn. de petits équipements	4 000,00	2 000,00	
6064	Fourn. administratives	1 000,00		
6068	Autres matières et fournitures	500,00	1 500,00	
611	Sous traitance générale	10 000,00	10 000,00	
6135	Locations mobilières	30 000,00	5 000,00	
6137	Red. droit de passage et servitudes dive	500,00	1 000,00	
6152	Entretien bâtiments	3 000,00	200,00	
61551	Entretien matériels roulants	2 000,00	3 000,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00		
6156	Maintenance	4 000,00	33 000,00	
6161	Primes d'assurance	500,00	2 000,00	
618	Divers		1 200,00	
6182	Documentation générale	500,00		
6231	Annonces & insertions	3 000,00		
6257	Receptions	1 000,00	5 000,00	
6261	Frais postaux	500,00		
6262	Frais de telecommunications	4 000,00	2 000,00	
6371	Redevances versées pr les prél. d' eau	35 800,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00	230 000,00	
6332	Cotisations f.n.a.l	300,00	200,00	
6336	Cotisations c.d.g	3 000,00	3 000,00	
6411	Salaires, appointements, commissions	162 000,00	150 000,00	
6414	Autres indemnités ihts	5 500,00	2 100,00	
6415	Nbi supplément familial	3 000,00		
6451	Cotisations a l' urssaf	35 000,00	52 700,00	
6453	Cotisations caisses de retraites	16 500,00	10 000,00	
6454	Cotisation assedic	600,00	10 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	1 000,00	
6478	Cheque déjeuner	3 500,00	1 000,00	
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		360 000,00	309 000,00	
66	Charges financières (b)	20 000,00	32 000,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	31 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)	8 000,00	1 000,00	

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
	Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	10 000,00	
673	Titres annulés s/ex. antérieur	20 000,00	10 000,00	
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		400 000,00	351 000,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	60 900,00	58 727,56	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	240 000,00	242 172,44	
6811	Dot. amort. s/immob. incorp. & corporell	240 000,00	242 172,44	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		300 900,00	300 900,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		300 900,00	300 900,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		700 900,00	651 900,00	
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				651 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	584 000,00	525 000,00	
70111	Vente de l'eau aux abonnés	530 000,00	513 000,00	
7068	Frais de remise en eau	9 000,00	12 000,00	
7071	Vente de prod. fabriqués, prest. de serv	45 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00	3 000,00	
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00	3 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		587 000,00	528 000,00	
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)		10 000,00	
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00	
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		587 000,00	538 000,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	113 900,00	113 900,00	
777	Quote part subv. inv. viree cpte resulta	113 900,00	113 900,00	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		113 900,00	113 900,00	

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	700 900,00	651 900,00	
--	-------------------	-------------------	--

RESTES A REALISER N-1 (7)	+
----------------------------------	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+
--	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	651 900,00
--	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	70 000,00	87 000,00	
2031	Frais d'études	70 000,00	87 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	75 000,00	
2182	Matériel de transport	40 000,00		
2188	Acquis ^o matériels divers		75 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	65 000,00	223 000,00	
2315	Installat ^o mat. et outillage technique	65 000,00	223 000,00	
	Total des opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	175 000,00	385 000,00	

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00	65 000,00	
1641	Emprunts	55 000,00	65 000,00	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	55 000,00	65 000,00	

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			

TOTAL DES DEPENSES REELLES	230 000,00	450 000,00
-----------------------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	113 900,00	113 900,00	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	113 900,00	113 900,00	
13913	<i>Subvention d'investissement</i>	113 900,00	113 900,00	
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		113 900,00	113 900,00	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	343 900,00	563 900,00	
---	-------------------	-------------------	--

RESTES A REALISER N-1 (8)	+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	563 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	43 000,00	75 000,00	
1311	Subvention etat -ole renouvel. rés. aep	43 000,00	75 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		188 000,00	
1641	Emprunts		188 000,00	
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement		43 000,00	263 000,00	

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES	43 000,00	263 000,00
-----------------------------------	------------------	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	60 900,00	58 727,56	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	240 000,00	242 172,44	
28031	<i>Amortissement immo incorporelles</i>		10 712,00	
28032	<i>Amortissement frais r.d</i>		4 546,02	
281311	<i>Amort. bat. d'exploitation</i>	138 335,00	86 930,79	
281351	<i>Amortissement</i>		12 195,92	
28151	<i>Amort immob réseaux</i>		929,88	
281531	<i>Amortissement reseau adduction d'eau</i>	101 665,00	101 725,97	
28182	<i>Amortissement</i>		10 269,50	
28183	<i>Amortissement</i>		10 319,62	
28184	<i>Amortissement acquisition mobilier</i>		1 194,00	
28188	<i>Amortissement</i>		3 348,74	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		300 900,00	300 900,00	
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		300 900,00	300 900,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		343 900,00	563 900,00	
+				
RESTES A REALISER N-1 (8)				
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				563 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	DEPENSES	a		b	b
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affect.				
23	Immobilisations en cours				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la région.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201311-
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Après des organisme de droit privé	471 942,98	172 386,60	46 900,50	9 077,71	37 822,79
Caisses de Crédit Agricole	14 595,93	2 972,54	1 649,39	225,67	1 423,72
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	457 347,05	169 414,06	45 251,11	8 852,04	36 399,07
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Après des organisme de droit public	650 000,00	660 145,31	47 562,89	21 204,96	26 357,93
Agence Française de Développement	650 000,00	660 145,61	47 562,89	21 204,96	26 357,93
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
REAMENAGEMENT CRCA 0-VILLE	CRCA	14 595,93	2 972,54	1 548,92	3,6	225,67	0,357
EMPRUNT DEXIA-EAUX	CLF	457 347,05	169 414,06	138 014,96	5,724	8 852,04	20,3493
SERVICE DES EAUX	AFD	650 000,00	660 145,31	633 787,38	3,2	21 204,96	79,2937
TOTAL		1 121 942,98	832 531,91	768 351,19		30 282,67	100
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profi d'amortis. de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		IC/NE de l'exercice
								Taux (3)	Index (4)	Taux (5)	Index (4)		en intérêts	en capital	
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits				1 121 942,98	832 531,91								30 282,67	64 180,72	7 176,93
1641 Emprunts en euros (8)				650 000,00	660 145,31								21 204,96	26 357,93	5 239,31
1642 Emprunts en devises (hors zone €)				457 347,05	169 414,06								8 852,04	36 399,07	1 903,59
1644 Opérations afférentes à l'emprunt				14 595,93	2 972,54								225,67	1 423,72	34,03
165 Dépôts et cautions reçus															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières															
168 Autres emprunts et dettes assimilées															
1681 Autres emprunts															
1682 Bons à moyen terme négociables															
1687 Autres dettes															
TOTAL GENERAL															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour à terme, S pour séquentiel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
 (2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
 (3) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 688.
 (7) Représente la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).
 (8) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Accusé de réception en préfecture
 974 219740065-2013012-DCM240
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

Accusé de réception en préfecture
 974-21-9740065-20130121-D-2013-0210
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)	Année de Profil	Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en (8) en intérêts en capital	ICNE de l'exercice
								Taux initial		Niveau de taux			
								Taux (4)	Index (5)				
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)													
Remboursement anticipé avec refinancement de dette													
Total des dépenses au c/166													
Refinancement de la dette													
...													
...													
...													
Total des recettes au c/166													
Refinancement de la dette													
...													
...													
...													

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.
 (2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.
 (3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (6) Taux annuel, tous frais compris.
 (7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.
(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.
(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs
(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : Durée :	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
Reprises sur autofinancement antérieur (C)		
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
9	Sur provisions pour depr. d.....	
Autres opérations		
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
Production immobilisée (F)		
Stocks et en-cours (G)		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) La date produite est celle des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

974-219740065-20130121-DCM2101201311-

DE

Date de télétransmission : 28/01/2013

Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
-------------	---	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Reserves réglementées (affectation des plus-values de	
	cessions)	
R1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Depenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recettes financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
...			23	Immobilisation en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		18	Compte de liaison : affectation à ...	
18	Compte de liaison : affectation à ...		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		27	Autres immobilisations financières	
27	Autres immobilisations financières		020	Dépenses imprévues	
020	Dépenses imprévues		45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédent (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :					Intitulé de l'opération N° :				
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées
Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM-111
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

IV
B1.1
B1.2

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de l'emprunt (1)	Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital et intérêts
									Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																	
Totaux pour les emprunts aurtes que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																	

- (1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.
- (2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
- (3) Indiquer taux fixe, préfixe ou post-fixé pour les taux variables.
- (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget; pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice par l'état annexé au compte administratif.
- (7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
- (8) Annuité due au titre du contrat initial et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/NI/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201311-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C3
ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°12 : Adoption du Budget Primitif 2013 du Service public d'assainissement non collectif (SPANC).

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n°12 : Adoption du Budget Primitif 2013 du Service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le projet de budget primitif s'élève à la somme de 153 000 €.

Les Dépenses

L'exercice 2013, constituera l'année de mise en route pleine et entière du SPANC. En effet, l'exercice 2013 constituera le point de départ de l'obligation réglementaire de vérification des fosses septiques existantes. A ce titre, les dépenses de fonctionnement seront constituées pour l'essentiel par les frais de personnel et les charges à caractère général.

Les Recettes

Elles sont constituées pour partie de la redevance acquittée par les usagers du service.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits de service, du domaine	153 000	011	Charges à caractère général	153 000
74	Subvention d'exploitation		012	Charges de personnel et frais assimilés	
			023	Virement	
TOTAL		153 000	TOTAL		153 000
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement		20	Immobilisations incorporelles	
			23	Immobilisations corporelles	
TOTAL			TOTAL		

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2013 du service public d'assainissement collectif chapitre par chapitre,
- **Autorise** le maire ou son adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201312-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L.2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1),
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
 (2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	153 000,00	153 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		153 000,00	153 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		

precedent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)					
Total des recettes de gestion courante		153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		153 000,00		153 000,00	153 000,00	153 000,00

+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES **153 000,00**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virament de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL						

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	153 000,00		153 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.
- qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201312-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00		153 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total				

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
+	AFFECTATION AU COMPTE 106	
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	153 000,00	153 000,00	153 000,00
604	Achats etudes prest.services equip. trav	150 000,00	150 000,00	150 000,00
6063	Fourn. d'entretien & petits equipements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fourn. administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de telecommunications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		153 000,00	153 000,00	153 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00	153 000,00	153 000,00
7062	Red. d'assainissement non collectif	153 000,00	153 000,00	153 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		153 000,00	153 000,00	153 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	153 000,00	153 000,00	153 000,00
--	------------	------------	------------

+	RESTES A REALISER N-1 (7)
---	----------------------------------

+	R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)
---	--

=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	153 000,00
---	--	------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
 (6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières				

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
---	--	--	--

+
RESTES A REALISER N-1 (8)
+
D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)
=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				
				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
DEPENSES						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
TOTAL RECETTES AFFECTEES			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)		
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organismes de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisibles, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV
A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Années de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pour modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(7) intérêts en capital	ICONE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux (4)			
TOTAL GENERAL																	
163 Emprunts obligataires																	
163A Emprunts obligataires (Total)																	
...																	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																	
1641 Emprunts en euros (8)																	
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																	
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)											
165 Dépôts et cautionnements reçus																	
Total des dépôts et cautionnements reçus																	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																	
168 Autres emprunts et dettes assimilées																	
1681 Autres emprunts																	
1682 Bons à moyen terme négociables																	
1687 Autres dettes																	

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, F pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer le type d'index (ex : EURBOR 3 mois ...).

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Représenter la répartition des emprunts selon la répartition du type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201-2
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.5

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (7)		Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(8)	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)			
Remboursement anticipé avec refinancement de dette															
Total des dépenses au c/166															
Refinancement de la dette															
...															
...															
Total des recettes au c/166															
Refinancement de la dette															
...															
...															

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201312-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.6
CREDITS DE TRESORERIE	A1.7

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : Durée :	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
Reprises sur autofinancement antérieur (C)		
15	Sur provisions pour risques et charges	
10	Sur apports, dotations et réserves	
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat	
9	Sur provisions pour dépr. d.....	
Autres opérations		
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
Production immobilisée (F)		
Stocks et en-cours (G)		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
------	----------------------------------	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Reserves réglementées (affectation des plus-values de	
R1068	cessions)	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Depenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recettes financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DÉPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM-111
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception en préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE																	
Désignation et mobilisation de l'emprunt (1)	Profil	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en capital	
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel (4)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux (6)			en (8)	intérêts
Totaux généraux																	
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																	
Totaux pour les emprunts aurtés que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																	

- (1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.
 (2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.
 (3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.
 (4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au compte administratif.
 (7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).
 (8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités						
	8018 Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
	TOTAL						

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	TOTAL						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1 B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière					



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°13 : Adoption Budget Primitif 2013 du
Service extérieur des pompes funèbres.**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°13 : Adoption Budget Primitif 2013 du Service extérieur des pompes funèbres

Le projet de budget primitif s'élève à la somme de 1 500 €.

Conformément à la réglementation, la Commune s'est dotée d'un budget annexe compte tenu que le service extérieur des pompes funèbres revêt désormais le caractère d'un service public industriel et commercial.

Le projet de budget a pour objectif de retracer l'ensemble des mouvements financiers inhérents à cette mission de service public. Au travers des crédits alloués à ce budget, il importe que le service puisse fonctionner en parfaite autonomie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Recettes			Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits de service, du domaine	1 500	011	Charges à caractère général	1 500
TOTAL		1 500	TOTAL		1500

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif 2013 du Service extérieur des pompes funèbres chapitre par chapitre,
- **Autorise** le maire ou son adjoint délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	I Informations générales		
	Modalités de vote du budget		
	II Présentation générale du budget		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III Vote du budget		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2)		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".
(2) Rayer la mention inutile.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 500,00	1 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 500,00	1 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 500,00	1 500,00
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 500,00
---	-----------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
---	---

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 500,00
---	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie
--	--

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL						+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL						+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
--	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement des emprunts et des opérations d'investissement de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	
--	--

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total		1 500,00		1 500,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	=
---	---

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 500,00
---	-----------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total				+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	=
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
 (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
 (8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.
 qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.
 En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00		1 500,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	1 500,00		1 500,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	
	=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 500,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	Recettes d'investissement - Total			

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 106		
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	500,00	500,00	500,00
61521	Entretien des terrains	500,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014 (7)	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
TOTAL = DÉPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 500,00	1 500,00	1 500,00
66	Charges financières (b)			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES RÉELLES = a+b+c+d+e+f		1 500,00	1 500,00	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		1 500,00	1 500,00	1 500,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (7)				
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	oire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7068	Autres prestations de service	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75		1 500,00	1 500,00	1 500,00
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 500,00	1 500,00	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	oire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
--	-----------------	-----------------	-----------------

RESTES A REALISER N-1 (7)	+
----------------------------------	---

R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	+
--	---

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 500,00
--	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Total des opérations (5)			
Total des dépenses d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières				

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) cf. I - Modalités de vote.
 (3) Hors restes à réaliser
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201313-
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)			
---	--	--	--

+	RESTES A REALISER N-1 (8)
+	D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)
=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM2101201313-
 DE
 Date de télétransmission : 28/01/2013
 Date de réception préfecture : 28/01/2013

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent pour mémoire budget primitif précédent (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Montre budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION				
041	Opérations patrimoniales (7)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				+
RESTES A REALISER N-1 (8)				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION

Art. (3)	Libellé (3)	Restes à réaliser cumulés au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)

Excédent de financement = (c+d) - (a+b)

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS	A1.1
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX	A1.2

A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé					
Caisses de Crédit Agricole					
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local					
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
Auprès des organismes de droit public					
(3)					
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)					

- (1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;
- (2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
TOTAL							
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
TOTAL							
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
TOTAL							
Emprunts avec options (4)							
TOTAL							
TOTAL GENERAL							

- (1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.
- (3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.
- (4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).
- (5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES DETTES	A1.3

A1.3 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A1.4

A1.4 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en intérêts et capital	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux (5)	Taux (3)	Index (4)			
TOTAL GENERAL																
163 Emprunts obligataires																
1637 Emprunts obligataires (Total)																
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																
1641 Emprunts en euros (8)																
1643 Emprunts en devises (hors zone €)																
16441 Opérations afférentes à l'emprunt						(9)										
165 Dépôts et cautionnements reçus																
Total des dépôts et cautionnements reçus																
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																
168 Autres emprunts et dettes assimilées																
1681 Autres emprunts																
1682 Bons à moyen terme négociables																
1687 Autres dettes																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer le taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif.

(7) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(8) Représente la répartition des emprunts selon la répartition ou le type de taux du tableau A1.2 (taux fixe, taux variable, emprunts avec plusieurs tranches de taux, emprunts avec options).

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-1-CEM21
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES

IV
A1.5

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A1.5 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Categorie et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en(en) en capital		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)	Taux (4)	Index (5)		Niveau de taux	intérêts		capital
Remboursement anticipé avec refinancement de dette																			
Total des dépenses au c/166																			
Refinancement de la dette																			
...																			
...																			
...																			
Total des recettes au c/166																			
Refinancement de la dette																			
...																			
...																			
...																			

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.

(3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(6) Taux annuel, tous frais compris.

(7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCN21012013
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.6
CONTRATS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER	A1.7
CREDITS DE TRESORERIE	

A1.6 - ETAT DES CONTRATS DE COUVERTURE DES RISQUES FINANCIERS AU 01/01/N

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS									
RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

A1.7 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant du au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3.1
ETAT DES PROVISIONS	A3.2
ETALEMENT DES PROVISIONS	

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délégation du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : Durée :	

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						
TOTAL GENERAL						

- (1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES OPERATIONS FINANCIERES ET DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Dépenses votées (2)
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	
163	Emprunts obligataires	
1641	Emprunts en euros	
1643	Emprunts en devises	
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	
165	Dépôts et cautionnements reçus	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		
10	Reversement de dotations et fonds divers	
13	Remboursement de subventions	
26	Participations et créances rattachées	
261	Titres de participation	
266	Autres formes de participation	
27	Autres immobilisations financières	
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)	
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)	
274	Prêts accordés	
275	Dépôts et cautionnements versés	
020	Dépenses imprévues	

Transferts entre sections = C+ D		
Reprises sur autofinancement antérieur (C)		
15	<i>Sur provisions pour risques et charges</i>	
10	<i>Sur apports, dotations et réserves</i>	
139	<i>Subv. d'invest. reprises au c/résultat</i>	
9	<i>Sur provisions pour dépr. d.....</i>	
Autres opérations		
Charges transférées (D) = E + F + G		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (E)		
Production immobilisée (F)		
Stocks et en-cours (G)		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.

Accuse de réception en préfecture

9742916740065-20130121-DCM2101201313

DE (3) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

Date de télétransmission : 28/01/2013

Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art. (1)	Libellé (1)	Recettes votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) =G+H+J+K		
Ressources propres externes (G)		
10222	FCTVA	
10223	TLE	
10224	Versement au titre du P.L.D.	
10225	Participation pour dépassement du COS.	
10228	Autres fonds globalisés	
Autres recettes financières (H)		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.	
165	Dépôts et cautionnements	
261	Titres de participation	
274	Remboursement de prêts	
27634	Communes et structures intercommunales	
27638	Autres établissements publics	
Transferts entre sections (J)		
021	Virement de la section d'exploitation (k)	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf I - Modalités de vote.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires ainsi que pour les dotations des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	
-------------	---	--

R001	Excédent d'investissement reporté	
R1064	Reserves réglementées (affectation des plus-values de	
R1068	cessions)	
	Excédent de fonctionnement capitalisé	

	Montant
Depenses financières (hors dépenses des c/16449 et c/166)	I+ D001
Recettes financières	(III) + R001+ R1064 + R1068
Solde des opérations financières	III-(I) (1)
Solde net hors charges transférées (2)	III-(I-D) (1)

(1) Indiquer le signe algébrique.

(2) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A.5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions et aux dépréciat. (4)		77	Produits exceptionnels	
022	Dépenses imprévues		78	Reprises sur provisions (3)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D002 (5)			R002 (5)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires, ainsi que pour les reprises des dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Insérer en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L.2224-6 du CGCT)
A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		13	Subventions d'équipement	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			22	Immobilisations reçues en affectation	
10	Dotations, fonds divers et réserves		23	Immobilisation en cours	
13	Subventions d'équipement		10	Dotations, fonds divers et réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section d'exploitation	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (cf/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Total des dépenses = Restes à réaliser N-1 + Dépenses nouvelles votées

Total des recettes = Restes à réaliser N+1 + Recettes nouvelles votées.

Accuse de réception en préfecture
 974-219740065-20130121-DCM 2111
 DE
 Date de télétransmission : 23/03/2013
 Date de réception préfecture : 20/03/2013

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE		B1.1
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET		B1.2

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Annulation et utilisation de l'emprunt (1)	Profil	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8)	
									Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)			en (8)	en capital intérêts
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des établissements publics																
Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

B1.2 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel on a versé la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
TOTAL							

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.1
ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)	C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
TECHNIQUE (2)				
SOCIALE (3)				
TOTAL GENERAL				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 1/1/N

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)
TOTAL GENERAL			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

**C1.3 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L' ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201313-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C2
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER ET DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (ou/non)
Régie à seule autonomie financière					



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 14 : Subventions aux associations pour l'année 2013.

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n° 14 : Subventions aux associations pour l'année 2013.

Le dynamisme associatif à La Plaine des Palmistes marque notre territoire de sa forte empreinte bénévole sur tous les registres du quotidien, notamment ceux de la vie sociale, culturelle, sportive, de l'insertion, du patrimoine, de l'agriculture, de la tradition et de la santé. En outre, des associations génèrent encore des emplois non pourvus par l'économie marchande.

Divers au regard de plusieurs critères, le réseau associatif s'organise autour de deux ressources que sont la force du bénévolat et la fraternité. Par ailleurs, il constitue un facteur puissant d'épanouissement individuel et collectif. Enfin, les associations sont des écoles de la démocratie de proximité et de la liberté, où se mettent en œuvre la cohésion sociale et la puissance citoyenne au service de l'intérêt général.

C'est pourquoi, malgré les difficultés liées à la crise mondiale, la municipalité souhaite maintenir son soutien au mouvement associatif en lui octroyant pour l'année 2013, une enveloppe de 566 500, 30 €.

Le détail de la répartition des subventions aux associations est présenté en annexe de la présente délibération.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la répartition des subventions aux associations tels que détaillée en annexe,
- **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n°15 : Opération de rétrocession des LTS
« EUCALYPTUS » - Modification de la
délibération n°4 du 11 juillet 2012.**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal – Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal – Marthe PAYET – conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale – Jean Marc ROBERT – conseiller municipal – Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale – Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale – Marie Micheline VELIA conseillère municipale – Michel LALLEMAND – conseiller municipal – Marc Luc BOYER – conseiller municipal – Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°15 : Opération de rétrocession des LTS « EUCALYPTUS » - Modification de la délibération n°4 du 11 juillet 2012.

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 11 juillet dernier (affaire n°4), le Conseil s'était prononcé en faveur de l'admission en non-valeur des créances, détenues à l'encontre des familles locataires des Logements très Sociaux (L.T.S.) des « Eucalyptus », pour un montant de 30 721,37 €.

Cette procédure, demandée par le Trésor public, visait à permettre aux locataires d'accéder à la propriété de leurs logements.

Néanmoins le Maire informe l'assemblée que l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- ne dégage pas la responsabilité du comptable,
- ne fait pas obstacle à l'exercice ultérieur des poursuites,
- n'éteint pas la dette des redevables.

Dès lors, il y a lieu de procéder à une annulation des titres de recettes émis à l'encontre de ces redevables, afin de permettre la réalisation de la vente.

Il est à noter que cette procédure d'annulation des titres est neutre sur le plan financier puisque la Commune doit encaisser une recette de 30 721,37 €, au titre d'une subvention versée par la Sica-habitat.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'annulation des titres de recettes pour un montant de 30 721,37 € émis à l'encontre des familles dont les noms figurent en annexe,
- **Impute** la dépense au chapitre 67,
- **Impute** la recette au chapitre 77,
- **Autorise** le Maire, ou tout adjoint délégué, à signer tous documents correspondants à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme
Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT





**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 16 : Convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et l'ADIL - Mission d'Accompagnement en matière de logement et d'habitat .

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Le Maire


Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n° 16 : Convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et l'ADIL - Mission d'Accompagnement en matière de logement et d'habitat.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour l'année 2013, la convention entre la Commune et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de la Réunion (ADIL).

Cette convention a pour objet une mission d'accompagnement de la Commune pour l'information des particuliers, dans les domaines suivants :

- les financements,
- les loyers,
- les contrats,
- l'urbanisme,
- la fiscalité,
- la copropriété,
- la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.

Afin d'assurer cette mission, l'ADIL mettra à disposition de la Commune un conseiller juriste, à raison de 22 demi-journées de travail, sous forme de permanences régulières en mairie.

Le bilan d'activité de l'ADIL pour la période de 2012 est le suivant :

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois	De novembre 2011 à octobre 2012
Nombre de permanences	24
Nombre de consultations - visites	89
Nombre de consultations - Téléphone	74
Moyenne en visites par permanence	3,7

Au titre d'une contribution générale à l'activité de l'ADIL, une participation volontaire et forfaitaire d'un montant de 2750 € annuel sera versée par la Commune à laquelle se rajoutera le montant de sa cotisation pour 2013 (121 €), soit un montant total de 2871 € annuel.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement, pour l'année 2013, de la convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de la Réunion (ADIL),
- **Approuve** le versement de la somme de 2871 € annuel à l'ADIL
- **Autorise** le Maire ou tout adjoint délégué, à signer la convention et tous les actes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201316-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°17 : Convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CAUE – Mission d’Accompagnement en matière d’Architecture d’Urbanisme et d’Environnement.

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L’an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s’est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°17 : Convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CAUE – Mission d’Accompagnement en matière d’Architecture d’Urbanisme et d’Environnement

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler pour l’année 2013, la convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de la Réunion (CAUE).

Cette convention a pour objet une mission d’accompagnement de la Commune pour le conseil aux particuliers sur les projets de construction ou d’aménagement, afin que les personnes qui désirent construire puissent disposer de toutes les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité des constructions et leur bonne insertion dans le site.

Afin d’assurer cette mission, le CAUE mettra à disposition de la Commune un architecte conseiller, à raison de 22 demi-journées de travail, sous forme de permanences régulières en mairie.

Le bilan d’activité du CAUE pour la période de 2012 est le suivant :

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois	De novembre 2011 à octobre 2012
Nombre de permanences	23
Nombre de consultations - visites	80
Nombre de consultations – Téléphone	26
Moyenne en visites par permanence	3,5

Au titre d’une contribution générale à l’activité du CAUE, une participation volontaire et forfaitaire d’un montant de 3201 € annuel sera versée par la Commune à laquelle se rajoutera le montant de sa cotisation pour 2013 (118 €), soit un montant total de 3319 € annuel.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- **Approuve** le renouvellement, pour l’année 2013, de la convention entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le Conseil d’Architecture, d’Urbanisme et de l’Environnement de la Réunion (CAUE),
- **Approuve** le versement de la somme de 3319 € annuel au CAUE,
- **Autorise** le Maire ou tout adjoint délégué, à signer la convention et tous les actes correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 18 : Nouvelle dénomination de « l'Espace Culturel » Guy AGENOR.

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n° 18 : Nouvelle dénomination de « l'Espace Culturel » Guy AGENOR.

La salle Guy Agéonor est reconnue dans le milieu culturel et également par les institutions comme étant un des meilleurs « théâtre » de l'île de par sa configuration et la qualité de ses prestations techniques.

Des publics nouveaux sont aussi encore agréablement surpris de découvrir un espace de qualité qui dépasse largement le cadre d'une simple « salle ».

Afin de permettre à la commune de valoriser son outil de développement culturel, de renforcer son attractivité et de favoriser une meilleure identification auprès des publics, le Maire propose au Conseil municipal de changer la dénomination « Espace Culturel Guy Agéonor » ou « Salle Guy Agéonor » en « Théâtre Guy Agéonor ».

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle dénomination de l'espace culturel Guy Agéonor : « Théâtre Guy Agéonor »,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n°19 : Théâtre Guy Agénor : adoption de la tarification.

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale..

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n°19 : Théâtre Guy Agénor : adoption de la tarification

Afin de rendre la Culture accessible à tous, la ville de La Plaine des Palmistes souhaite mettre en place une politique de tarification abordable et compétitive lors des spectacles ou évènement ayant lieu dans le théâtre Guy Agénor. La grille tarifaire proposée permettra également au public :

- d'avoir une bonne lisibilité sur les tarifs,
- d'optimiser la communication pour la promotion et le développement culturels de la commune.

La grille de tarification proposée est la suivante :

Spectacles vivants :

Prestations	Tarif plein	Tarif réduit *	Tarif de groupe (à partir de 4 personnes)	Abonnement semestriel (la carte d'abonnement est nominative)
Tous types de spectacles	10 €	6 €	8 €/personne	60 € <i>Donnant l'accès à tous les spectacles pendant 6 mois</i>

*Tarifs réduits : Sans emploi-Scolaire-Etudiant-Senior à partir de 60 ans- sur justificatif

Cinéma :

Type de public	2 D	3D
Séances tout public	5 €	6 €
Séances pour public scolaire	2,50 €	3 €

Stages / ateliers :

Type de public	Tarif de la séance pour une heure
Adultes	4€
Enfants (-12ans)	2.50€

Location du théâtre :

OPTIONS	PRESTATIONS	TARIFS TTC
1	Salle en « ordre de marche » : Sonorisation-Techniciens-Lumière-Billetterie-Sécurité- communication 255 places 130 places	1400€ 700€
2	Salle + sono ou lumière	1100€
3	Salle + sono + lumière	1200€
4	Enregistrement audio live numérique	1800€
5	Exposition/jour	20€ *

* Dégressif à partir d'une semaine soit 10€/jours si + d'une semaine)

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201319-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la grille de tarification ci-dessus,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 20 : Convention de partenariat entre la Commune et le Rotaract Club Levant d'Est pour soutenir la création d'un puits en Tanzanie.

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint – Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint – Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale..

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE



Le Maire

Jean-Luc Saint-Lambert
Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Affaire n° 20 : Convention de partenariat entre la Commune et le Rotaract Club Levant d'Est pour soutenir la création d'un puits en Tanzanie

Depuis 2008, le Rotaract Club Levant d'Est de Saint Benoît agit en faveur de la population locale grâce à des partenariats avec la Pouponnière ou la ligue contre le cancer, et en faveur de la population internationale, par exemple grâce à la construction d'un orphelinat en Ouganda (2008-2010).

En cette année 2013, le Rotaract Club Levant d'Est souhaite obtenir le soutien de la commune de La Plaine des Palmistes afin d'aider à concrétiser un projet de construction d'un puits en d'eau potable dans un village du nord de la Tanzanie. Le projet intitulé « De l'EAU pour une vie » est détaillé en annexe de la présente délibération.

Le Rotaract propose d'organiser un spectacle caritatif le 23 mars 2013 en s'appuyant sur des moyens logistiques mis à disposition gracieusement par la commune à savoir les moyens techniques et humains du Théâtre Guy Agénor.

Il est rappelé que le Rotaract est une organisation de service bénévole à but non lucratif et apolitique pour jeunes professionnels et étudiants. Il existe plus de 7 000 clubs à travers le monde qui rassemblent 160 000 jeunes de 18 à 30 ans. Le Rotaract Club Levant d'Est de Saint Benoît, est parrainé par le Rotary Club de Saint Benoît depuis 2008.

Le Maire propose au Conseil municipal d'apporter sa contribution dans un projet qui pourra améliorer le quotidien des tanzaniens, voire sauver des vies.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la conclusion de la convention de partenariat entre la commune et le Rotaract Club Levant d'Est,
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à procéder à sa signature et à tous documents inhérents à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,



Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

Affaire n° 21 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association « Plaine Escapade ».

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Le Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale.

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n° 21 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association « Plaine Escapade ».

La commune de La Plaine des Palmistes a mis en place une politique de soutien aux associations qui jouent un rôle important dans la cité. Dans ce cadre, elle apporte notamment son soutien aux associations à vocation de développement touristique, économique et d'insertion socio-professionnelle.

A cet égard, compte tenu de la nécessité de l'action de développement touristique, économique et d'insertion sur la commune, le Maire propose au Conseil municipal d'accompagner l'association *Plaine Escapade* dont le but est la valorisation et la protection des sentiers sur la commune de la Plaine des Palmistes sous toutes ses formes : patrimoniale, environnementale, sportive, culturelle, pédagogique et touristique.

L'association travaille sur un projet qui est né à la suite d'une phase de réflexions individuelles d'acteurs du territoire souhaitant valoriser les circuits touristiques aussi bien pour des utilisations du grand public que pour les professionnels.

Après de nombreuses rencontres des acteurs publics/privés, un groupe de réflexion a été mis en place composé d'acteurs du territoire. L'objectif de ce groupe était de mener une réflexion sur l'identification des circuits d'intérêt général. Il s'agissait également d'étudier leur valorisation en ayant pour ambition de créer un projet structurant sur La Plaine des Palmistes, avec les acteurs du territoire comme pilote du projet. Ce groupe de réflexion a proposé le cadre général au projet.

L'activité associative globale entend générer une réelle dynamique touristique et économique sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du contrat de partenariat que l'association et la commune souhaitent conclure, les deux parties entendent se donner les moyens d'atteindre les objectifs convergents suivants :

- développer l'attractivité de la Plaine des Palmistes et augmenter les retombées économiques,
- attirer des touristes (locaux et extérieurs) vers une découverte originale de La Plaine des Palmistes qui dure au moins une journée,
- valoriser les sites naturels et la biodiversité, le patrimoine historique et culturel de la Plaine des Palmistes,
- ouvrir un circuit touristique pour les randonneurs, cavaliers et vététistes.

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal de soutenir l'association en lui attribuant les moyens annuels régis par les clauses d'une convention d'objectifs et de moyens (jointe en annexe).

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Plaine escapade »,
 - **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de partenariat avec l'association.
-

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc Lambert
Jean-Luc SAINT LAMBERT



**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES**

**-----
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VINGT ET UN JANVIER DEUX
MILLE TREIZE**

**Affaire n° 22 : Restaurant Scolaire Marcel Boissier :
Adoption d'un règlement Intérieur.**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 15 janvier 2013 et que le nombre de membres en exercice étant de **27**, le nombre de présents est de : 17

Absents : 10

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Maire

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

L'an deux mille douze à dix-sept heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT – Maire – Toussaint GRONDIN – 1er adjoint – Joëlle DELATRE – 2ème adjointe – Christophe PADRE – 3ème adjoint – Joseph Lucien BOYER – 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA – 5ème adjointe – Sylvie K'BIDI – 6ème adjointe – Eric CHAMBINA 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN – 8ème adjointe André BEGE – conseiller municipal - Marie Héliette THIBURCE conseillère municipale à 17h47 – Jean-François ASSERPE – conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale – Aude BOYER conseillère municipale - Jean Marc ROBERT – conseiller municipal - Magalie BOISSIER – conseillère municipale.

ABSENTS: Eric MANDERE – Conseiller municipal Pasanti SEVOU – conseillère municipale - Sabrina FONTAINE – conseillère municipale – Frédérique VICTOIRE – conseillère municipale - Marie Micheline VELIA conseillère municipale - Michel LALLEMAND – conseiller municipal - Marc Luc BOYER – conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL – conseiller municipal – André COCHARD – conseiller municipal – Agathe BUTCHLE – conseillère municipale..

SECRÉTAIRE : Mme Joëlle DELATRE

Affaire n° 22 : Restaurant Scolaire Marcel Boissier : Adoption d'un règlement Intérieur

La commune de la Plaine des Palmistes s'est dotée d'un nouveau restaurant scolaire qui accueille depuis la rentrée de janvier 2012 près de 1000 élèves par jour.

Trois espaces leurs sont destinés :

- un pour la Maternelle,
- un pour l'Elémentaire,
- un pour le Collège.

Ce nouvel établissement, a reçu depuis l'agrément définitif de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF),

Les services de la cuisine centrale produisent les repas selon des menus préalablement établis par une qualicienne diététicienne, à partir d'un plan alimentaire adapté aux enfants. Ces menus sont validés par une commission de menu.

Le déjeuner est un moment important de la vie en société qui s'organise avec un souci de qualité. La priorité est donnée à l'accueil, à l'alimentation, à l'éducation nutritionnelle, à une certaine hygiène de vie et à la relation éducative. La sécurité alimentaire des enfants est aussi une priorité et le temps de repas contribue à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Afin d'organiser le service et l'accueil des pensionnaires dans les meilleures conditions tout en respectant les consignes de discipline, il est proposé au conseil municipal d'adopter, conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un règlement intérieur pour le restaurant scolaire.

Les différentes dispositions relatives à l'accueil, l'hygiène, la sécurité et la discipline sont déclinées aux utilisateurs afin d'assurer un service optimal dans un respect mutuel.

La démarche municipale s'inscrit dans la continuité d'instructions ministérielles et des réflexions engagées autour des rythmes de vie de l'enfant.

C'est ainsi que tous les moyens sont mis en œuvre afin d'assurer à l'enfant une qualité de restauration la plus optimale possible, tant dans le contenu des assiettes, tel que prévoit l'article 10 relatif aux allergies alimentaires, que dans l'hygiène et la motivation des encadrants, prévue par l'article 8.

Pour un enfant, le temps de déjeuner, temps de l'interclasse entre les deux demi-journées, représente un quart de son temps de présence à l'école.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement intérieur du restaurant scolaire Marcel BOISSIER.
- **Autorise** le Maire ou son adjoint délégué à signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.



Pour copie conforme,

Le Maire

Jean-Luc SAINT LAMBERT

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20130121-DCM2101201322-
DE
Date de télétransmission : 28/01/2013
Date de réception préfecture : 28/01/2013